

# MADAGASCAR

## Revue de Presse détaillée juin 2011

### SOMMAIRE

	Page
<b>La crise politique</b> .....	<b>01</b>
08/06 : les deux jours de réunion sur la crise malgache au Botswana se soldent par un constat d'échec.....	05
10/06 : le Parlement européen vote une résolution sévère et appelle à des sanctions contre la HAT .....	07
12/06 : le Sommet de Sandton exige le rééquilibrage de la feuille de route et le retour des exilés.....	09
15/06 : le président de la HAT refuse de se conformer aux résolutions de la Sadc.....	11
21/06 : la date des élections ne peut encore être arrêtée, les préparatifs ne sont pas satisfaisants.....	14
22/06 : la Sadc infléchit à nouveau sa position et pose des conditions au retour de Marc Ravalomanana.....	15
25/06 : la Sadc hostile à toute nouvelle négociation .....	19
30/06 : fin de la mission des émissaires de la Sadc, l'ONU proposer le calendrier électoral .....	22
<b>Droits humains, gouvernance</b> .....	<b>23</b>
Message du Ffkm, appel de Marc Ravalomanana à la CPI, procès du 7 février 2009, exécutions sommaires de « dahalo », placements à l'étranger, condition carcérale, situation sociale, exclusion scolaire, paupérisation croissante, trafics d'être humains	
<b>Actualité économique et sociale</b> .....	<b>27</b>
- Relations avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales .....	27
- Questions foncières, contrats miniers et pétroliers, ressources naturelles, environnement.....	28
- Divers .....	31

### LA CRISE POLITIQUE

**1<sup>er</sup> juin : le projet de loi d'amnistie exclut Marc Ravalomanana. L'examen du projet de Code électoral subit un revers au CST. Le mystère entoure l'organisation du Sommet de Gaborone du 6 juin.**

**Marc Ravalomanana figure en tête de liste de ceux qui ne bénéficient pas de mesures d'apaisement du projet de loi d'amnistie adopté par le Conseil de gouvernement.** Le projet de loi d'amnistie des actes qui ont été commis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2009. Il touche des faits et actes liés aux événements politiques commis par les membres d'institutions étatiques, les forces de l'ordre, ceux qui sont chargés de la direction d'institutions, d'organes étatiques et de collectivités territoriales décentralisées. Il en est de même pour les personnalités politiques et les membres des instances des partis. Le projet établit une liste limitative des faits exclus de la mesure d'amnistie : crimes de sang et violences graves contre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, meurtres et assassinats, tortures et viols. Marc Ravalomanana figure en tête de liste des exclus de la mesure, étant condamné pour meurtre dans l'affaire du 7 février 2009. Les éléments des forces de l'ordre impliqués dans les affaires de la FIGN du 20 mai 2010 et de la BANI du 17 novembre 2010 ne sont pas non plus concernés par le projet de loi. A priori, d'autres dirigeants, comme Didier Ratsiraka, Tantely Andrianarivo ou Pierrot Rajaonarivelo, bénéficieraient de la mesure d'apaisement, de même que Pety Rakotoniaina et Jean-Eugène Voninahitsy. Conformément aux recommandations de la feuille de route, le projet de loi élargit le champ d'application des résolutions adoptées par la Conférence nationale, qui ne prévoyaient qu'une amnistie sélective jusqu'en 2009. Le projet est encore susceptible de modifications. Il sera examiné en Conseil des ministres, au même titre que le projet de loi portant statut de l'opposition et des partis politiques, avant d'être discuté au Parlement. Le pouvoir donne l'impression de prendre les devants à quelques jours du Sommet de Gaborone. Il s'efforce de rallier à sa cause une majorité d'acteurs politiques et d'isoler Marc Ravalomanana. La mouvance de l'ancien président déclare : « *« Le président a toujours dit qu'il n'avait pas besoin d'amnistie car le procès qui l'avait condamné n'est pas fondé. Il avait été le premier à suggérer une enquête indépendante et internationale sur l'affaire du 7 février, mais celle-ci n'a pas encore pu se faire »*, ajoute-t-il.

**Le gouvernement a également adopté deux textes concernant les partis et le statut de l'opposition.** Le projet prévoit de reconnaître officiellement la fonction de chef de l'opposition. Celui-ci, désigné par les parlementaires, a un rang protocolaire équivalent à celui du vice-président de l'Assemblée nationale et un régime indemnitaire identique à celui du président de la Chambre basse.

Il a, entre autres, le droit de désigner deux membres du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de droit, autant de membres de la CENI. Il appartient de plein droit au bureau permanent de l'Assemblée et un droit à la parole lors de la séance de questions-réponses. Il dispose d'un passeport diplomatique et a le droit de participer à des missions officielles.

**L'examen du projet de loi organique portant Code électoral reporté par le CST.** Le gouvernement n'avait pas ménagé ses efforts pour accélérer l'examen de ce texte, qui est sensé jouer un rôle clé dans la crédibilité des élections prévues dans la feuille de route. Lors du passage devant le Congrès, il y avait eu quasi-unanimité pour adopter le texte en bloc, et non pas article par article comme cela est de règle pour les lois organiques, et sans aucun débat. Le coup d'arrêt du CST constitue donc une véritable surprise. Un fâcheux contretemps qui perturbera les travaux parlementaires. Il n'est pas exclu en effet que le CST apporte des amendements. Une éventualité qui déclencherait une navette entre les deux Chambres.

**Le Kmf/Cnoe saisit la Troïka de la Sadc.** Il demande que soit précisé rapidement l'ordre du jour de la rencontre de Gaborone et que soit définie la liste des formations invitées. Constatant le fait que les politiques interprètent différemment l'objet de ce Sommet, Ernest Razafindrabe exige que la population soit tenue informée de l'objet de cette rencontre. S'agit-il d'une reprise des négociations comme le pensent les membres des trois mouvances ou bien de la suite du paragraphe de la feuille de route ?

**Obligation de résultat pour les négociateurs au Sommet de Gaborone ?** Cette crise interminable exaspère la population au point que certains suggèrent des procédés « *extrêmes* » pour contraindre les protagonistes à conclure. La proposition la plus courante consiste à consigner les parties prenantes dans un hôtel avec interdiction d'en sortir avant la signature d'un accord. D'après un responsable politique, les participants devraient signer l'engagement de ne rentrer au pays qu'après avoir abouti à un accord de sortie de crise. Le procédé a déjà été expérimenté avec succès lors de la crise de 1991. Conscient de l'exaspération du public, Guy Razanamasy avait pris l'initiative de pourparlers à huis clos à l'hôtel Panorama. Les protagonistes y avaient été cloîtrés jusqu'à la conclusion de la fameuse Convention du 31 octobre, qui organisait le partage du pouvoir entre pro-Ratsiraka et Forces Vives lors de la transition vers la Troisième République.

« **CNOSC et SeFaFi - C'est la guerre ouverte** », titre **La Vérité**. Suite à la parution d'un communiqué du SeFaFi<sup>1</sup> mettant en doute la représentativité de certains partis ou groupements de la société civile, Serge Zafimahova de la CNOSC, directement visé, a réagi en affirmant que le SeFaFi « *n'est qu'une personne* » (sans révéler le nom de celle qui est sur toutes les lèvres). Le SeFaFi dénonçait notamment « *l'abus de pouvoir* » et « *l'usurpation* » dont feraient preuve certains auteurs de communiqués « *s'érigeant en représentants de toutes les composantes de la société civile* ». Il s'interrogeait sur « *les exigences de redevabilité que se sont donnés les dirigeants de la CNOSC* », pour conclure que si « *la société civile veut donner des leçons de civisme à la classe politique... il lui faut toutefois respecter au préalable les critères de sa propre représentativité...* ».

**Un membre du GTT France, Marc Randrianisa, désigné comme le cerveau de l'attentat contre le véhicule d'Andry Rajoelina.** *La Vérité* affirme que militant de la diaspora a été formellement identifié par la DST. Il avait été impliqué dans les incidents qui se sont produits en septembre 2009 à l'ambassade malgache à Paris lors de la prise de pouvoir d'Andry Rajoelina et a été condamné par la Justice française en janvier 2010 à 3 mois d'emprisonnement avec sursis pour « *violences aggravées* » et « *dégradation ou détérioration de bien d'autrui commise en réunion* ».

**Rentrée universitaire : reprise progressive des cours.** Le front syndical des enseignants-chercheurs du Seces a fini par céder. Le ministère de l'Enseignement supérieur l'avait fortement ébranlé en décrétant de manière unilatérale la rentrée administrative. La rentrée pédagogique devrait être effective dans la totalité des établissements sous huitaine. Le retard accumulé est considérable. Les cours de l'année 2010-2011 devraient s'achever en décembre 2011. La rentrée universitaire 2011-2012 est fixée au mois de février 2012.

---

<sup>1</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » mai 2011 - <http://storage.canalblog.com/47/12/448497/65140005.pdf>

**2 & 3 juin : La Sadc invite 11 groupements politiques au Sommet de Gaborone. Le Congrès vote une résolution exigeant que la renégociation de la feuille de route soit exclue, de même que le retour de Marc Ravalomanana.**

**La Sadc fait connaître les entités invitées au Sommet de Gaborone, sans préciser l'ordre du jour.** Dans un communiqué, elle annonce avoir convoqué « *les 11 groupements politiques qui ont été invités aux négociations de la feuille de route, notamment l'Arema, Escopol, les Autres Sensibilités (AS), HPM, MDM, TGV, Uamad/Monima, UDR-C et les mouvances Ratsiraka, Ravalomanana et Zafy, à participer à une réunion entre les dirigeants de la Sadc et ces acteurs politiques malgaches, prévue à Gaborone (Botswana) les 6 et 7 juin 2011. [...] La Sadc espère que cette réunion va donner aux acteurs politiques malgaches une dernière chance pour trouver une solution durable au conflit malgache et assurer le retour de Madagascar à la normalité constitutionnelle* ». Le texte ne précise pas l'ordre du jour.

**Le Congrès vote une résolution exigeant que la feuille de route ne soit pas renégociée à Gaborone.** Les membres du Congrès, tous issus de formations qui ont paraphé la feuille de route, engagent leur institution dans la bataille en votant une résolution qui exige l'adoption de la feuille de route sans amendement, la poursuite des discussions de mise en œuvre à Madagascar et non plus à l'extérieur, ainsi que le non-retour de l'ancien président Ravalomanana. La résolution a été transmise aux organisateurs du rendez-vous botswanais. Les plus déterminés préconisent de quitter la rencontre en cas d'entame de négociations visant à amender du contenu de la feuille de route. Les protagonistes restent plus que jamais sur leurs positions et il faudra beaucoup d'habileté aux organisateurs pour que la rencontre ne tourne pas au fiasco.

**La CNOSC réunit les acteurs politiques, avant leur départ pour Gaborone.** L'invitation avait été adressée à 7 catégories d'acteurs politiques : les mouvances Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy, l'UDR-C regroupant des partis soutenant la HAT, l'Escopol, les autres partis soutenant la HAT mais non membres de l'UDR-C, et les autres partis s'opposant au régime mais non membres d'aucune des trois mouvances. La CNOSC avait également sollicité le président en exercice de la Ffkm, le pasteur Lala Rasendrasahina.

**Le remplacement du Premier ministre Camille Vital proposé par certains partisans de la Transition.** A la veille de la rencontre de Gaborone, des voix se font entendre pour que celui-ci soit remplacé, avant même ce déplacement, par une personnalité plus consensuelle, représentative d'une autre sensibilité politique, voire d'une autre mouvance. Un geste de bonne volonté qui pourrait aller jusqu'à la révision de l'équilibre interne des postes ministériels et la nomination d'Albert Zafy à la direction de la structure chargée de la réconciliation nationale. Une proposition restée sans suite...

**4 juin : les partisans de la feuille de route se concertent avant le départ pour Gaborone. D'autres entités politiques et de la société civile demandent à la CNOSC de reprendre sa médiation et d'organiser un sommet des 4 chefs de file.**

**Les entités qui ont paraphé la feuille de route accordent leurs violons avant la rencontre de Gaborone.** Andry Rajoelina a rencontré les représentants de 8 d'entre elles. « *L'entrevue a permis de préciser les attentes et la position des uns et des autres* », a indiqué Elia Ravelomanantsoa, présidente de la Commission Relations internationales du CST et membre de l'Escopol. Une entente sur le refus de toute retouche de la feuille de route aurait été conclue.

**Andry Rajoelina aurait recruté courant mai un lobbyiste aux Etats-Unis** pour un coût annuel de 1,5 million de dollars, payable par tranche, annonce la *LOI*. Ce contrat aurait été signé avec Alex St. James, vice-président de l'United States Friendship & Economic Development Group (US FED Group). Cet organisme aura pour mission d'approcher les autorités américaines en vue de rétablir les relations commerciales. Cette société se donne pour mission d'organiser la visite à Antananarivo courant 2012 d'une délégation de membres du Congrès et de fonctionnaires américains afin d'évaluer les besoins de Madagascar. US FED approchera la Banque mondiale et le Millénium Challenge Corporation (MCC) afin de tenter de les convaincre de reprendre leur aide économique.

**Réunion de la CNOSC : un sommet des chefs de file réclamé.** Une quinzaine d'entités politiques et de la société civile ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite. La CNOSC a été chargée de reprendre sa médiation. Les participants considèrent qu'un dialogue national s'impose, « *devant*

aboutir à un sommet des quatre chefs de file et des autres entités. Il doit se tenir à Madagascar ». Il s'agirait donc d'organiser une nouvelle phase du « dialogue national », après l'échec de Vontovorona. Lalaô Randriamampionona affirme que la Sadc est informée de ce projet et qu'elle l'encourage de ses vœux. Il est à noter toutefois que parmi les invités au Sommet de Gaborone, l'UDR-C et le Tgv n'ont pas jugé utile de participer à cette concertation, ce qui amène à penser que pour l'heure l'initiative a fort peu de chances d'aboutir. On remarquait la présence de Raymond Ranjeva et l'abstention du Ffkm. L'UDR-C, n'a pas hésité à qualifier de « perturbation contre la mise en œuvre de la feuille de route » l'initiative de la CNOSC.

**Paramédicaux : regain de tension.** Deux années de revendications touchant leur grille indiciaire n'ont pas encore abouti. Les paramédicaux souhaitent être entendus, comme l'ont été les médecins. Ils affirment qu'une convention avait été conclue avec l'ancien ministre de la Santé de la HAT mais celui-ci est resté sans suite.

**5 & 6 juin : les rivalités au sein l'ex-parti présidentiel Arema marquent le départ des délégations pour Gaborone. Andry Rajoelina a obtenu satisfaction : il est invité à Gaborone en tant que chef de l'Etat, président de la Transition. 8 des 11 entités invitées sont favorables au régime.**

**Les trois mouvances protestent contre l'exclusion des représentants de l'Arema pro-Ratsiraka du sommet de Gaborone.** La lutte intestine qui sévit au sein de l'ancien parti au pouvoir a rebondi au moment d'établir la liste des représentants de l'Arema. Les forces de l'ordre ont utilisé des grenades lacrymogènes, à l'aéroport d'Ivato, pour disperser quelques centaines de partisans des mouvances des trois anciens présidents venus accompagner le départ de leurs délégués. Les manifestants ont exprimé leur soutien aux membres de la direction collégiale de l'Arema proche de Didier Ratsiraka, fondateur de la formation. Ange Andrianarisoa et l'ancien sénateur Moïse Rakotosihanaka n'ont pas pu embarquer. Placés initialement sur la liste de l'Arema, ils ont été supplantés par les dirigeants de l'aile pro-Pierrot Rajaonarivelo, favorable à la Transition, dont Benjamin Vaovao, secrétaire national administratif. L'aide de camp de Didier Ratsiraka n'a pas non plus pu embarquer. La rivalité entre les pro-Ratsiraka et les pro-Rajaonarivelo s'est traduite par la victoire de ces derniers, renforçant ainsi un rapport des forces déjà très favorable au régime, puisque sur les 11 entités invitées, 8 représentent les formations ayant paraphé la feuille de route. Ange Andrianarisoa devait rejoindre Gaborone par un vol commercial. Des frictions ont été observées également au sein du groupe Escopol, pro-HAT, au moment de l'embarquement sur le vol spécial d'Air Madagascar affrété par la Sadc.

Le juriste Raymond Ranjeva, figure de l'association Vonjy Aina, et le professeur Alain Tehindrazanarivelo, ancien vice-Premier ministre et président de l'association Enina, ont été aperçus à l'aéroport mais ils ne figuraient pas dans les listes d'invités. Ils auraient rejoint la capitale Botswanaise par un vol commercial. Interrogé, Ranjeva Raymond a refusé de s'exprimer. *Le Courrier* rappelle que durant les consultations de Maputo, l'UA avait fait appel au juriste Jean-Eric Rakotoarisoa, en qualité de facilitateur.

**Andry Rajoelina a obtenu satisfaction : il est invité à Gaborone en tant que chef de l'Etat, président de la Transition.** Accompagné de son épouse et de quelques personnalités de son choix, il a emprunté un jet privé pour ce rendre au rendez-vous. A son départ, il a mis l'accent sur la nécessité pour les trois mouvances de « reconnaître leurs torts », de « demander pardon au peuple » et de se rallier à la feuille de route. Il estime qu'il appartient à la Sadc de les convaincre à sa rallier à la feuille de route. *La Gazette* note que le frère de Didier Ratsiraka, Elysée, sera présent à Gaborone. Nommé ministre de l'Energie en mars par le régime de Transition, il a rejoint Gaborone à bord du jet présidentiel. Roland Ratsiraka, neveu de l'amiral et membre du CST n'est pas du déplacement.

**La neutralité de l'armée mise en doute.** Des participants à la réunion organisée par la CNOSC se sont montrés méfiants à son égard. Ils jugent les forces armées incapables de garantir la mise en œuvre d'un accord de sortie de crise. Intervenant sur ce sujet, Manandafy Rakotonirina (mouvance Ravalomanana) a estimé que la position des militaires influe beaucoup sur la politique. « *Les militaires ne gardent pas leur neutralité. [...] Cette question devrait être débattue à Gaborone* », a-t-il lancé.

**7 juin : pronostics réservés au terme de la première journée du Sommet de Gaborone. Les décisions de la Sadc sont reportées à un autre Sommet, annoncé pour le 12 juin à Sandton (Afrique du Sud).**

**Sommet de Gaborone : une partie difficile s'est engagée pour les médiateurs. La presse anticipe un échec.** Les médiateurs ont rencontré séparément les différentes factions, et notamment les nouveaux groupements apparus fin 2010, qui n'avaient pas participé aux précédentes négociations organisées sur le continent africain. Les chefs d'Etat zambien et namibien, qui dirigent les discussions, ont ainsi pu se familiariser un peu mieux avec la problématique malgache. L'idée est de se baser sur la feuille de route proposée en mars et paraphée par 8 des 11 formations invitées. Les sujets de discorde ne manquent pas. Les trois mouvances exigent toujours le retour d'exil des anciens présidents Ravalomanana et Ratsiraka, ainsi que la désignation d'un Premier ministre qui ne soit pas apparenté, de près ou de loin, à Andry Rajoelina. En guise de balise, les organisateurs ont distribué un document encore inédit rapportant les détails des résolutions du Sommet régional du 20 mai. Il contient un « *appel pressant pour l'inclusion de tous les acteurs dans la mise en œuvre de la feuille de route à Madagascar* », ou encore l'incitation des mouvances Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy à « *adhérer à la feuille de route et aux Institutions de la Transition, tout en exhortant Andry Rajoelina à instaurer des conditions propices au retour de MM. Marc Ravalomanana et Didier Ratsiraka à Madagascar* ». Il est fait mention de la nécessaire restructuration des institutions de la Transition. Le texte note également « *qu'il est nécessaire pour MM Ravalomanana et Didier Ratsiraka d'être autorisés à retourner à Madagascar afin de participer au processus politique* ». Il évoque « *la nécessité de [...] mettre en vigueur la loi d'amnistie et de proposer que M. Andry Rajoelina démissionne 6 mois avant la tenue des élections s'il souhaite se présenter comme candidat* ».

**La Sadc a annoncé la tenue d'un autre Sommet, le 12 juin à Sandton (Afrique du Sud)** en vue de se prononcer définitivement sur une feuille de route finalisée à partir des propositions recueillies dans le cadre des consultations de Gaborone.

**La CNOSC est représentée au Sommet de Gaborone par l'intermédiaire du Conseil des organisations non gouvernementales de la Sadc (Sadc-CNGO).** « *Les représentants du Sadc-CNGO sont présents dans la salle de réunion à Gaborone au même titre que les autres participants. Ils y défendent la position de la société civile à travers la CNOSC* », a souligné un porte-parole. « *Les voies prônées par la Sadc et la CNOSC sont étroitement interdépendantes. Il faut donc voir les éventuels impacts de la réunion de Gaborone sur le programme de la CNOSC* », a-t-il expliqué. Le texte des résolutions de la rencontre des responsables d'entités politiques et de la société civile qui s'est tenue à l'initiative de la CNOSC le 3 juin a été envoyée à la Troïka de la Sadc et aux instances internationales.

**La communauté internationale financerait les prochaines élections sous certaines conditions.** La coordonnatrice-résidente du Pnud affirme que leur financement reste soumis à « *l'endossement de la feuille de route* » et à « *la reconnaissance internationale par la Sadc, l'UA et la communauté internationale* ». En outre, l'État malgache devra faire « *une demande express d'assistance au département des affaires politiques, pour pouvoir faire une évaluation express* ». La partie malgache devra également « *soumettre un calendrier du processus électoral* ». Reste à savoir, selon les observateurs, si Andry Rajoelina reviendra sur sa parole en sollicitant un financement international, après avoir affirmé que l'État assumerait seul cette prise en charge pour ne pas avoir à subir les conditions de la communauté internationale.

**8 juin : les deux jours de réunion sur la crise malgache au Botswana se sont soldés par un échec. Le sort de la Transition reste suspendu aux décisions du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Sadc du 12 juin.**

**Réunion de Gaborone : pas de session plénière, aucune signature.** Aucune décision ne sera prise avant le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Sadc, prévu le 12 juin à Sandton (l'actuel lieu de résidence de Marc Ravalomanana en Afrique du Sud). La rencontre aura tout de même permis aux uns et aux autres de préciser leurs positions et aux médiateurs de la Sadc de réaffirmer leur exigence concernant l'inclusivité recherchée dans le processus de mise en œuvre de la feuille de route. Apparemment, cette inclusivité semble avoir été esquissée puisque les organisateurs vont s'atteler à l'élaboration d'un nouveau document prenant en compte les propositions émises qui sera présenté au Sommet du 12 juin. Il n'y a pas eu de débats entre les 85 acteurs présents à la rencontre : l'assemblée générale prévue le deuxième jour a été annulée. Le président de la Sadc et le président de la Troïka ont refusé de s'exprimer sur les points d'accord ou de désaccord, et encore moins sur l'évolution de la position des protagonistes. Pour Andry Rajoelina, la feuille de route est entérinée. « *Cette dernière doit être appliquée* », a-t-il martelé, mais certains ne cachent pas

leur déception de n'avoir pas pu contraindre les trois mouvances à se rallier. Les délégués des trois mouvances insistent quant à eux sur le flou qui subsiste. *Tribune* déplore que la Sadc n'ait pas jugé opportun d'inviter la presse indépendante malgache pour couvrir la rencontre. C'est la voix officielle de la HAT qui est reprise dans la plupart des commentaires. Pour le quotidien en ligne, la rencontre s'est soldée par un nouvel échec, « *les différends entre les deux protagonistes principaux ont été purement et simplement confirmés, et n'ont pas été aplanis. Chacun s'est montré déterminé à assumer face à l'Histoire les conséquences de son intransigeance. La mouvance Ravalomanana n'a cessé de contester la teneur de la feuille de route et a refusé de la signer, tandis que le Tgv et l'UDR-C ont refusé de lâcher du lest sur les points que la mouvance Ravalomanana contestait. Le principal différend reste la demande de retour au pays de Marc Ravalomanana et de Didier Ratsiraka. Le président Ravalomanana a revendiqué non seulement son retour au pays, ce qui aurait peut-être pu faire l'objet de négociations, mais aussi exigé que ce retour soit immédiat. [...] Le problème perdure depuis Maputo, chaque semaine qui passe ne fait que l'amplifier* ». Pour *La Gazette*, les mouvances ont été renvoyées dos à dos. « *Certains désespèrent, car le dossier a été traîné de façon infructueuse d'un lieu à un autre sur le continent Noir. Après Maputo, Addis-Abeba, Pretoria, Livingstone, Windhoek et Gaborone, Sandton est le sixième site qui laisse entrevoir l'espoir d'une solution finale. Beaucoup, las et désabusés, ne suivent plus que d'un œil morne cette randonnée frénétique qui n'a rien apporté jusqu'ici* », écrit le quotidien.

**La loi sur la Cour Spéciale Electorale (CSE) votée par le Congrès à l'unanimité.** Les « *parlementaires* » ont eu pourtant bien des difficultés à cerner les missions confiées à cette nouvelle institution, notamment son positionnement par rapport à la CENI et la HCC. Les responsables du ministère de la Justice ont dû faire preuve de pédagogie. Il a ainsi été rappelé que la CENI aura en charge la promulgation des résultats non officiels, tandis que la CSE aura la tâche de promulguer les résultats définitifs et officiels. La HCC, quant à elle, sera impliquée dans la procédure d'investiture du président de la République. La question du devenir de cette Cour spéciale reste cependant posée car la CSE n'est mentionnée que dans la feuille de route, elle ne figure pas dans la nouvelle Constitution.

**9 juin : Marc Ravalomanana prêt à signer la feuille de route si sa mouvance se voit attribuée la primature et si les institutions de la Transition sont refondues. Didier Ratsiraka autorisé à rentrer d'exil.**

**Après Gaborone et avant la nouvelle réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la Sadc, la primature plus que jamais au centre de toutes les convoitises.** L'inclusivité recherchée par les médiateurs semble avoir été esquissée, si l'on se réfère au communiqué officiel de la Sadc. Mais on attend que les engagements manifestés par les uns et les autres se concrétisent par des actes portant sur une nouvelle clé de répartition des postes au sein des institutions de la Transition et particulièrement la primature. Mamy Rakotoarivelo (mouvance Ravalomanana) explique que l'exécutif actuel de la Transition est déséquilibré et que, pour rétablir cet équilibre, il faudrait revoir la désignation du Premier ministre, ce dernier devant être « *impérativement* » issu de la mouvance Ravalomanana. La mouvance Zafy est du même avis, soulignant toutefois qu'Albert Zafy en personne serait « *l'homme de la situation* ». La mouvance Ratsiraka n'est pas en reste : elle revendique l'attribution de ce poste depuis Maputo. Camille Vital a indiqué qu'il ne poserait aucun problème à son départ de la primature « *si cela pouvait résoudre cette crise. C'est aux politiques et au président d'en décider...* ». Pour *L'Express*, la mouvance Ravalomanana a abattu sa dernière carte en exigeant l'attribution du poste de Premier ministre. Pour le quotidien, cette exigence peut être analysée comme une manœuvre visant à amadouer l'opinion internationale avant le rendez-vous sud-africain. La mouvance veut afficher sa bonne foi, son ouverture au dialogue et sa volonté d'intégrer le processus de transition, tout en acculant le régime à réaffirmer son refus de faire des concessions.

**Didier Ratsiraka peut rentrer, déclare Andry Rajoelina à son retour de Gaborone.** A la condition qu'il se comporte comme un « *raiamandreny* ». Le régime se montre toujours très discret sur le cas de Marc Ravalomanana. Didier Ratsiraka avait exprimé son souhait de rejoindre le pays dès novembre 2010 mais les dirigeants ont toujours déclaré qu'ils n'y étaient pas favorables. En février 2011, le gouvernement Vital a émis un NOTAM (Notice for air men), à son encontre, équivalant à une interdiction de rentrer au pays.

« **Le médiateur pourrait-il se transformer en arbitre ?** », s'interroge **Le Courrier**. C'est la question qui vient à l'esprit en écoutant les propos tenus par les délégations de retour de Gaborone. En effet, si certains se contentent de rendre compte du déroulement de la rencontre, d'autres ne se privent pas

d'affirmer que tout s'est déroulé comme prévu et que la validation de la feuille de route est acquise. Le quotidien estime que face à la mondialisation et à la lutte d'influence que se livrent les grandes puissances, la Sadc se cherche et a du mal à s'imposer. Elle ne parvient pas à combattre les ingérences. L'Afrique du Sud (RSA) de Jacob Zuma, la grande puissance régionale, tente de s'imposer pour exprimer la voix de l'Afrique. Il ne serait donc pas exclu que de médiateur elle se positionne en arbitre de la crise malgache.

**10 juin : coup de théâtre diplomatique. Le Parlement européen déplore « l'échec de Gaborone » et appelle à des sanctions contre la HAT. Condamné par contumace, Didier Ratsiraka a la possibilité de faire un recours, annonce la ministre de la Justice.**

**Condamné par contumace, Didier Ratsiraka a la possibilité de faire un recours**, déclare la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa. Reconnu coupable par la Justice de détournements de deniers publics estimés à près de 10 milliards Ar, condamné par contumace à 10 ans de travaux forcés et à payer 200.000 Ar en 2003, Didier Ratsiraka, en dépit du mandat d'arrêt international qui pèse sur lui, peut rentrer au pays pour faire opposition. La ministre ajoute qu'un nouveau procès est possible, étant donné qu'il n'était pas présent lors de sa condamnation. Didier Ratsiraka ne sera donc pas inquiété par la Justice et encore moins par le gouvernement s'il décide de rentrer au pays. Ce qui ne devrait pas être le cas de Marc Ravalomanana, bien que la question ait été esquivée par la ministre. *Tribune* remarque pourtant que la situation des deux hommes présente des similitudes. Le premier en raison de l'affaire du 10 août 1991 et des violences meurtrières de 2002, le second pour celle du 7 février 2009. Tous deux ont en outre été accusés de dilapidation de deniers publics. Les facteurs âge et temps ont probablement joué en faveur de Didier Ratsiraka, à moins que le pouvoir n'ait voulu porter atteinte à l'alliance de circonstance nouée entre les deux anciens présidents. *L'Express* note que le procureur général de la Cour d'appel d'Antananarivo admet que les deux anciens présidents peuvent faire « *opposition* » de leurs condamnations respectives, « *pour se défendre* ». Mais il précise qu'« *une opposition peut faire changer le verdict, mais aussi que les verdicts, lors de cette opposition, doivent être appliqués* ». La ministre mentionne que « *l'amnistie, dans ce cas, est aussi l'affaire du ministère de la Justice en tant que technicien* », précisant cependant que « *la loi d'amnistie devrait être fidèle aux résolutions de la Conférence nationale et de la proposition émise par les deux chambres parlementaires* » qui ont à traiter ce dossier sensible. S'agissant de la saisine de la CPI, le procureur déclare : « *L'affaire du 7 février a déjà été traitée à Madagascar. Nous avons respecté toutes les procédures* ». Il ajoute également qu'une commission d'enquête a été mise en place pour éclairer cette affaire.

**Coup de théâtre diplomatique. Le Parlement européen déplore « l'échec de Gaborone » et appelle à des sanctions contre la HAT.** Les eurodéputés se sont référés à l'Accord de Cotonou pour remettre en question la légitimité du régime transitoire. Une déclaration qui n'est pas fortuite dans la mesure où les co-présidents de l'Assemblée parlementaire ACP-UE, Louis Michel et David Matongo, avaient déjà donné le ton à quelques jours du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Sadc sur Madagascar, en Namibie. Il paraît manifeste aux observateurs que les parlementaires européens ont voulu influencer les dirigeants de la Sadc. Tout en condamnant « *la prise de pouvoir inconstitutionnelle de mars 2009* », les députés ont convié l'UE et le Conseil de Sécurité des Nations Unies à étendre sur l'ensemble de leurs pays membres les interdictions de visas prises par l'UA. La disposition rappelle la liste, établie en son temps, des 109 personnalités (y compris Andry Rajoelina) visées par des sanctions qui n'ont jamais été appliquées. Les eurodéputés font état de multiples violations des droits de l'homme pour exiger la libération immédiate de tous les prisonniers politiques. Ils demandent une enquête indépendante sur ces actes qui devrait aboutir à la traduction des auteurs en justice. « *Le Parlement européen réfute la légitimité de tout vote qui ne serait pas organisé dans le cadre d'une transition représentative du pluralisme* », a indiqué la résolution afin de refuser au régime la légitimité d'organiser des élections. Tout en rappelant qu'Andry Rajoelina avait annoncé ne pas vouloir se présenter aux prochaines élections présidentielles, elle lie la crédibilité des élections au fait que l'ensemble des mouvements et dirigeants politiques puissent y participer librement et sans conditions, et avoir un véritable accès aux médias. Tout en demandant à la communauté internationale l'accroissement de l'aide humanitaire en faveur du peuple malgache, le Parlement de Strasbourg affirme que le rétablissement progressif des programmes de coopération avec Madagascar doit être conditionné par le respect intégral des principes démocratiques et des libertés fondamentales. Une prise de position qui s'analyse comme une opposition au processus électoral prôné par la HAT. « *Cette demande de prolongation des sanctions est normale tant qu'il n'y a pas de*

décision prise par la Sadc », a soutenu la présidente de la Commission Relations internationales du CST, soucieuse de jouer la carte de l'apaisement.

La Gazette écrit : « Pour la nième fois, la communauté internationale a été induite en erreur par les pro-Ravalomanana. Cette fois-ci, c'est Eliane Naïka qui s'est déplacée au Luxembourg pour influencer sur la décision du Parlement européen en rapportant l'existence des actes de violations des droits de l'homme, de l'existence de « milice armée », .... Face à tout cela, les parlementaires européens se doivent de vérifier sur place les informations véhiculées dans les couloirs des instances internationales. On se souvient que des parlementaires dont faisaient partie la députée européenne Michèle Rivasi, qui ont pu visiter l'île l'année dernière, ont pu constater de visu la réalité sur le terrain ». Le GTT International a adressé un message de remerciement à Eliane Naïka pour son action auprès du Parlement européen, où elle a fait entendre « la voix des légalistes ». Le quotidien pro-HAT *La Vérité* a fustigé les approximations contenues dans le texte de la résolution<sup>2</sup>.

**11 juin : la résolution adoptée par le Parlement de Strasbourg pourrait influencer sur les décisions attendues du Sommet de la Sadc à Sandton. Le lobbying du pouvoir de Transition, appuyé en sous-main par la France, n'a pas produit les résultats escomptés. Les trois mouvances accentuent leur pression.**

**Pression des trois mouvances sur la Sadc à la veille de la réunion de la Sadc à Sandton.** Leur première exigence concerne l'attribution à l'opposition du poste de Premier ministre, en contrepartie du maintien d'Andry Rajoelina au pouvoir. Elles réclament par ailleurs une meilleure répartition des postes et fonctions au sein des institutions de la Transition. « *Nous ne voulons pas seulement faire de la figuration* », fait remarquer Mamy Rakotoarivelo, tout en demandant une « *refonte de ces institutions* », à commencer par la CENI, le Congrès et le CST. Les mesures d'apaisement, entre autres la libération des prisonniers politiques et le retour des anciens présidents de la République au pays, figurent également dans la liste des conditions. Les trois mouvances ont déclaré qu'elles ne « *faisaient pas confiance aux forces armées malgaches* ». Elles ont ainsi demandé officiellement à la Sadc d'assurer la sécurité de Marc Ravalomanana et de Didier Ratsiraka une fois de retour en territoire malgache, et d'autre part, la mise en place d'« *une force exécutoire* », afin d'assurer l'application des décisions et recommandations de la Sadc.

Le *Courrier* croit savoir que « *la Sadc voudrait non seulement accorder le retour de tous les exilés politiques y compris les anciens présidents Marc Ravalomanana et Didier Ratsiraka, mais aussi interdire la candidature des quatre chefs de file de mouvances aux prochaines présidentielles. [...] La Sadc voudrait aussi exiger le démantèlement de l'actuel gouvernement afin de mettre en place un nouveau gouvernement "neutre et inclusif"* ». Des décisions qui seraient cohérentes avec la récente résolution adoptée par le Parlement européen.

**Echec du lobbying du pouvoir de Transition.** La résolution sévère pour le pouvoir, votée par le Parlement européen, démontre que les gesticulations de ceux qui prétendent avoir des réseaux performants en Europe pour influencer les décisions en faveur de Madagascar ont été inefficaces et vaines, écrit *Le Courrier*<sup>3</sup>. Comment expliquer que tous ces parlementaires français (souvent proches de Nicolas Sarkozy) et européens venus à Madagascar pour évaluer la situation ne soient pas parvenus à convaincre ? Le communiqué du Parlement européen est sans appel. On ne peut que faire le constat de l'échec du lobbying pro-HAT. En définitive, toutes ces personnalités que l'on a fait intervenir ne font nullement le poids devant des questions de principe comme l'application des accords de Cotonou rappelés à bon escient par les parlementaires de Strasbourg, estime le quotidien.

**Le camp d'Andry Rajoelina accuse le Parlement européen de diviser l'opinion.** Le Premier ministre réagit à la résolution adoptée par le Parlement de Strasbourg. « *J'ai demandé à quelques ambassadeurs pourquoi ils ne se manifestent pas contre cette déclaration, alors qu'ils voient les réalités ici. Ils m'ont répondu que le Parlement européen ne les regarde pas* », a-t-il déploré. De son côté, Pierre Holder Ramaholimasy, membre du CST et conseiller du président de la HAT, a voulu rassurer l'opinion : « *Ce n'est pas le Parlement européen qui décide. Il est facile de travailler les groupes de députés, comme c'était le cas chez nous* », a-t-il soutenu, évoquant une manipulation des députés européens organisée par des éléments pro-Ravalomanana de la diaspora.

<sup>2</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/17/98/448497/65552736.pdf>

<sup>3</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/67/64/448497/65528028.pdf>



**12 au 14 juin : le Sommet de Sandton exige le rééquilibrage de la feuille de route. Andry Rajoelina contraint de composer avec les anciens présidents.**

**Le Sommet de la Sadc de Sandton insiste sur la participation des anciens présidents au processus de sortie de crise. Une position inconfortable pour le régime de Transition<sup>4</sup>.** Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation régionale ont procédé au rééquilibrage de la feuille de route. Leurs résolutions penchent en faveur des mouvances des trois anciens présidents et au détriment du régime de Transition et de ses alliés, à l'inverse du contenu du document paraphé par ces derniers le 9 mars. « *Le Sommet a exhorté [...] la HAT de permettre à tous les Malgaches en exil pour des raisons politiques de retourner au pays sans conditions, y compris M. Marc Ravalomanana* », ont-ils décidé. Il demande à la HAT de « *développer et de promulguer d'urgence les instruments juridiques en suspens afin d'assurer la liberté politique de tous les Malgaches dans le processus inclusif* ». Outre le retour des exilés, le Sommet donne une consigne pour la retouche de la feuille de route. Il « *entérinera* » celle-ci « *après que les amendements nécessaires y auront été apportés* ». Dans la foulée il « *exhorte les dirigeants des mouvances Ratsiraka, Ravalomanana et Zafy de parapher la feuille de route dans les meilleurs délais dès que les amendements nécessaires y auront été apportés* ». Ces décisions confirment la tendance amorcée par le précédent Sommet de Windhoek du 31 mai. Ce dernier avait déjà « *noté qu'il est nécessaire [...] pour MM. Ravalomanana et Ratsiraka d'être autorisés à retourner à Madagascar afin de participer au processus politique* », selon le document distribué aux acteurs politiques à Gaborone, les 6 et 7 juin. Il avait « *exhorté les mouvances Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy d'adhérer à la feuille de route et aux institutions de la transition qui sont encore à restructurer* ». La position de la Sadc apporte de l'eau au moulin des mouvances des trois anciens présidents qui militent pour la retouche de la feuille de route. « *Nous acceptons cette décision* », s'empresse de confirmer Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana.

**Le régime affiche la prudence et s'accorde du temps pour donner une position tranchée sur la question mais les premières réactions laissent présager un rejet de l'appel au retour des opposants.** Il n'aurait pas l'intention de se soumettre aux résolutions de la Sadc et s'apprêterait à afficher une position ferme. Il se pourrait qu'il s'en tienne à la feuille de route paraphée le 9 mars. La CENI quant à elle, imperturbable, annonce d'ailleurs que « *le calendrier initial [des élections] sera maintenu malgré le contexte politique. [...] Le calendrier précédemment tenu pour le mois de septembre est toujours d'actualité* ». D'après son rapporteur général, Bruno Rakotoarison, « *l'opération de refonte de la liste électorale entamée depuis quelques mois sera pratiquement clôturée en juillet* ».

**« La Sadc se met à nu devant la planète entière. Ses décisions montrent que sa médiation n'est pas sérieuse », tempête un membre du gouvernement** qui ajoute : « *Elle risque ainsi de créer un climat délétère pouvant provoquer une guerre civile* », tout en soulevant l'idée d'amendements de la feuille de route « *contraire à la précédente de la Sadc* ». Un observateur pro-HAT écrit : « *Autant dire que cette nouvelle feuille de route n'en est vraiment pas une, mais plutôt une feuille de déroute, tant entre l'actuel homme fort d'Antananarivo, Andry Rajoelina, et Marc Ravalomanana dont la Sadc demande le retour au bercail, la rupture est consommée et la tension vive* ». Jean-Eugène Voninahitsy, un des prisonniers politiques de Marc Ravalomanana, et actuellement membre du Congrès, prépare le terrain et prévient ses adversaires. « *Que l'ancien président Marc Ravalomanana revienne, s'il l'ose. Nous le capturerons et le mettrons carrément en prison* », affirme-t-il. Il rapporte également que son groupement politique, en l'occurrence les Autres Sensibilités, a déjà mis les médiateurs de la Sadc au courant de cette hypothèse.

**Les résolutions du Sommet de Sandton ouvrent la voie à de nouveaux rounds de discussions.**

Si elles n'ont pas précisé les points à amender dans la feuille de route, ceux-ci devront toucher, entre autres, les « *institutions à restructurer* » et non pas élargies. Les mouvances des trois anciens présidents reviennent de loin et se trouvent en position relativement confortable après avoir été toutes proches d'être exclues du processus de sortie de crise. L'équipe de médiation, artisan du paysage politique actuel, est de fait désavouée par la décision d'inciter à la poursuite des négociations. On note d'ailleurs que le médiateur en chef, Joaquim Chissano, et son émissaire, Leonardo Simão, n'étaient pas présents à Sandton. La nouvelle échéance est fixée au mois d'août, date de la tenue du prochain Sommet de la Sadc dans la capitale angolaise. Un planning de travail pour les points de la

<sup>4</sup> Voir le communiqué intégral sur le blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/50/39/448497/65622111.pdf>

feuille de route qui nécessitent des amendements sera établi dans les prochains jours par les médiateurs.

**Un communiqué relevant de la fantasmagorie**, titre *Madagate*. « *En tant que médiateur, la Sadc ne peut aller plus loin que dresser des principes de non-exclusivité. C'est là, la partie théorique de ce communiqué relevant de la fantasmagorie. Elle a tracé des grandes lignes valables pour n'importe quel pays en voie de sous-développement intellectuel avancé comme la Grande île. Dans la pratique, il appartient aux Malgaches -et à eux-seuls- de trouver la stratégie adéquate. [...] Ce principe de non-exclusivité de la Sadc, « y compris M. Ravalomanana », concerne les raisons politiques et non pas les crimes et délits qu'il a commis. Il est impensable que la Sadc -ou une autre entité- mobilise des troupes pour le protéger sur le sol malgache. Une fois arrivé au pays, il devra répondre de ses actes, qui ont été loin de toute raison politique. Et c'est là aussi que se jouera la souveraineté de Madagascar. [...] Concernant Didier Ratsiraka, c'est Marc Ravalomanana qui est responsable de son exil. [...] Voilà aussi pourquoi ce communiqué a quelque chose de fantasmagorique. [...] Comme l'avait dit Michel Camdessus, en visite à Madagascar dans les années Ratsiraka : « Plus j'écoute, plus je ne comprends rien ». Pour cette crise politique malgache du XXIème siècle, plus on lit, plus on ne comprendra rien du tout également. [...] A mon sens, il n'y a qu'une seule et unique solution pour casser tout ce mouvement qui sent très mauvais : que tous rentrent au pays pour répondre de leurs actes, pour certains, et que ni Zafy Albert, ni Didier Ratsiraka, ni Marc Ravalomanana, ni Andry Rajoelina ne se présentent à l'élection présidentielle qui remettra Madagascar sur la voie de la constitutionnalité. Le combat cessera alors faute de combattants ».*

**Retour sans condition de Marc Ravalomanana : une épine dans le pied des gouvernants, écrit Tribune**. Marc Ravalomanana est sous le coup d'un mandat d'arrêt et surtout d'un Notam. Il a aussi été condamné par la Justice, et ce par contumace comme ce fut le cas de Didier Ratsiraka. Or tous les deux ont commis des crimes mais le second a été en quelque sorte invité par le président de la HAT à rentrer au pays ; et la ministre de la Justice a confirmé et conseillé les procédures juridiques à suivre pour qu'il soit blanchi. Quant au premier, Marc Ravalomanana, son cas demeure un problème. Les gouvernants invoquent notamment en premier les craintes pour sa sécurité car selon leurs dires, la population ne veut plus de lui après le carnage du 7 février 2009 et son retour risquerait fort de provoquer des troubles ou la guerre civile. La responsabilité de l'événement d'Ambohitsohitra est cependant refusée par Marc Ravalomanana qui a saisi la CPI. Apparemment donc, et bien que l'affaire soit entre les mains de la justice internationale, Marc Ravalomanana lui non plus ne peut-il pas, ou ne veut-il pas, demander opposition à cette décision de justice qui l'a condamné ? Pourquoi donc son retour fait-il si peur ? Il y a des lois et des moyens de les appliquer ; pourquoi ne pas en user ? Ou bien a-t-on peur qu'il réclame des comptes à ses anciens collaborateurs qui ont rejoint le camp de la HAT ? A-t-on peur qu'il réclame ses biens qui sont pour certains entre les mains des partisans de la HAT ? A-t-on peur qu'il soit de nouveau élu au cas où il est autorisé à se porter candidat aux élections présidentielles ? Le maintenir loin du pays le plus longtemps possible serait la seule et unique solution car les gouvernants redoutent de se mesurer à lui devant les urnes, estime le quotidien.

**Tribune met en avant l'indécision de la Sadc**. Force est de constater que la Sadc continue de procéder par petites touches qui ne contribuent pas à lever l'ambiguïté et favorisent toutes les surenchères de part et d'autre. Certes, le Sommet s'est prononcé pour un retour au pays « *sans condition* » de Marc Ravalomanana. Mais il a évité d'utiliser le mot « *immédiat* », et son appel n'est qu'une « *exhortation* » qui n'a nullement force juridique. En approuvant la feuille de route « *après amendements nécessaires* » sans préciser quels devraient être à ses yeux ces amendements, la Sadc a ouvert une véritable boîte de Pandore : celle des remises en cause sans fin. Les uns et les autres, y compris tous ceux qui se prétendent juristes, vont avoir tout loisir de s'étriper sur la rédaction des moindres détails de la dernière version connue de la feuille de route. Dans le dessein de pousser leur poulain ou d'en bloquer un autre, d'aucuns seront tentés de souligner que dans la rédaction retenue jusqu'alors, les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales étaient exclues de l'amnistie, ou encore que le statut d'ancien chef d'Etat était réservé à ceux qui ont décidé de cesser toute activité politique partisane. L'esprit partisan pourrait même pousser certains à clamer que rien dans le communiqué de Sandton n'appelle à un remaniement rapide des institutions existantes.

**Pour La Gazette, « c'est la condamnation de la politique « d'ouverture » du régime de Transition qui consiste à attirer des leaders de l'opposition au moyen de postes dorés. La Sadc n'admet donc pas ce genre de micmac et prône la collaboration non avec des dissidents, mais avec d'authentiques leaders des trois mouvances »**. Le quotidien ne condamne pas l'indécision de la Sadc

mais plutôt son « *ingérence flagrante dans la gestion politique d'un Etat souverain. [...] Une décision violant les principes de base de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et la judiciaire. N'ayant jamais réussi à résoudre les crises qui ont éclaté dans sa zone, la Sadc a jeté le chaos dans le pays ...* ».

**Nouvelles rumeurs de coup d'Etat.** L'Express indique que des rumeurs de préparation d'une prise d'assaut du palais de la Primature ont circulé ces derniers jours, accentuées par des va-et-vient incessants autour des axes menant vers Mahazoarivo. D'après le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, il ne s'agit que « *d'intox visant à déstabiliser l'opinion et à semer le doute* ». D'après l'officier général, les auteurs de ces rumeurs ne sont pas encore identifiés. Une rumeur d'évasion collective de la maison de force de Tsiafahy a également été propagée.

**15 juin : Andry Rajoelina poursuit son cavalier seul. Le président de la HAT refuse de se conformer aux résolutions de la Sadc. L'armée, la gendarmerie et la police sont opposées « dans l'immédiat » au retour de Marc Ravalomanana.**

**Recommandations de Sandton : Andry Rajoelina s'en tient à la feuille de route d'Ivato, il ne signera pas une feuille de route amendée.** Contrairement au ministre de la Communication qui s'en est pris directement à la Sadc, l'estimant peu crédible, le président de la HAT a pris la voie médiane pour répondre poliment à l'Organisation régionale qu'il se conformera entièrement à la feuille de route paraphée à Ivato, sans toutefois accepter que Marc Ravalomanana puisse rentrer comme recommandé dans le communiqué de Sandton. Prudent, Andry Rajoelina a malgré tout tenu à ménager la Sadc et la communauté internationale, dont il a besoin pour poursuivre dans la voie de l'organisation des élections. Il a remercié la communauté internationale, dont la Sadc, pour les efforts déployés, mais « *après avoir entendu les compatriotes et surtout l'avis des forces armées* », déclare-t-il, « *le retour de Marc Ravalomanana est inadmissible* ». D'ailleurs explique-t-il, la Sadc ne l'oblige pas à le faire mais s'en remet entièrement à la HAT et à ses institutions tel qu'il est dit dans la feuille de route d'Ivato. De plus ajoute-t-il, Marc Ravalomanana doit rendre des comptes sur ses années au pouvoir et purger les peines qui lui ont été infligées car il a été condamné pour crimes de sang. « *Il n'existe pas d'amnistie pour les crimes de sang* », a-t-il ajouté. De plus, suivant les dispositions de la feuille de route d'Ivato, Marc Ravalomanana ne peut pas rentrer car les conditions requises ne sont pas encore remplies pour permettre ce retour. Andry Rajoelina promet de « *prendre ses responsabilités* » et confirme la tenue des scrutins, sans dévoiler l'ordre des consultations populaires et le calendrier de celles-ci. « *Nous devons aller de l'avant pour des élections libres, transparentes et incontestables avec ou sans l'aide de la communauté internationale* », a-t-il lancé, promettant de fournir à la CENI tous les moyens nécessaires à la tenue d'élections crédibles et transparentes. Le régime promet également des mesures économiques et sociales pour accompagner l'« *unilatéralisme* », en réaction aux décisions de la Sadc. « *Des programmes sont prévus, mais on les annoncera plus tard. Aujourd'hui, il fallait d'abord clarifier la décision politique* », a promis Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement.

**L'armée, la gendarmerie et la police sont opposées « dans l'immédiat » au retour dans le pays de l'ex-président,** ont annoncé les commandants des trois corps de sécurité. « *Les forces de l'ordre malgaches composées de l'armée, de la gendarmerie nationale et de la police nationale [...] s'opposent fermement au retour dans l'immédiat de Marc Ravalomanana pour préserver l'ordre et la sécurité publique* », ont-ils déclaré devant la presse dans la caserne abritant le commandement de la gendarmerie à Antananarivo. « *Les forces de l'ordre expriment leur détermination à prendre toutes les dispositions nécessaires dans la mise en œuvre de la présente déclaration* », ont ajouté les trois hauts gradés, le chef d'état-major général des armées, le général André Ndriarijaona, le commandant de la gendarmerie, le général Jean Bruno Razafindrakoto et le directeur général de la police nationale, le contrôleur général Désiré Ranaivoson. Les trois responsables s'affirment « *profondément préoccupés par les risques et menaces réelles de troubles et d'affrontements que peuvent causer le retour de l'ancien président Marc Ravalomanana à Madagascar* ». Rappel a été fait des manifestations illégales sur la voie publique, attentats aux personnes et aux biens, fabrication et pose de bombes artisanales, incitation et participation à des mutineries dans des casernes militaires, incitation à la violence et à la haine, tous actes imputés à l'ancien président. Le général André Ndriarijaona, chef d'état-major général de l'Armée, réfute le caractère politique de son intervention. « *Il n'y a rien de politique dans notre déclaration. Il s'agit d'une question d'ordre public [...]. Il existe un risque réel d'affrontement* » Tribune voit dans ces déclarations un encouragement à l'esprit de vengeance de la population.

**Les partisans de Marc Ravalomanana se mobilisent.** Aucune date n'est encore avancée pour le retour de l'ancien président mais la résolution en faveur du retour au pays des exilés prise par la Sadc a donné un nouveau souffle à ses partisans réunis au Magro de Behoririka. Ils sont appelés à la vigilance en attendant les consignes « *pour accueillir* » les présidents en exil. Un appel a été lancé à la neutralité de l'armée, dont la déclaration solennelle apporterait la démonstration de son soutien au régime.

**L'association d'obédience catholique « Justice et Paix » fait le constat de l'échec du Sommet de Sandton et préconise d'aller vers les élections** « *afin de connaître le choix des citoyens* ». A la condition que « *ces dernières soient bien préparées et bien organisées* ». Un message direct adressé à la CENI.

**16 juin : la diplomatie française semble vouloir ignorer l'infléchissement de la position de la Sadc. Marc Ravalomanana affiche son intention de rentrer au pays.**

**Après le Sommet de Sandton, la France privilégie la tenue des élections et semble ignorer la décision d'amender la feuille de route paraphée par la HAT.** Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères déclare : « *La France rappelle que la priorité reste l'organisation, conformément à la « Feuille de Route », d'élections libres et crédibles, seules susceptibles de dégager une nouvelle légitimité politique incontestable à Madagascar. Nous relevons les efforts de la Sadc pour sortir Madagascar de la crise politique mais également la nécessité, pour les Malgaches, de décider eux-mêmes des modalités de l'organisation des prochaines élections présidentielles et notamment des conditions d'éligibilité des candidats* ». Peu avant, l'ambassadeur de France avait tenu des propos semblables, ajoutant que la question du retour de Marc Ravalomanana, est une affaire malgachomalgache et que c'est aux Malgaches de décider. La ministre des Affaires étrangères, Yvette Sylla, affirme que l'OIF est prête à accompagner l'organisation des élections.

**Le général Ranto Rabarisoa, président du Conseil militaire pour la défense nationale (CMDN) :** « *La Sadc est incohérente* ». Dans un communiqué il déclare : « *La Sadc n'a pas répondu aux attentes de la population malgache qui espérait une solution concrète de sa part. L'incompatibilité de cultures entre pays anglophones et francophones constitue un écueil dans la recherche de solution par cette entité* ». Et de continuer : « *Il s'avère irrespectueux que le communiqué envoyé par la Sadc soit exclusivement en anglais et ne comporte aucune version française. [...] Cette négligence délibérée est un signe d'irrespect vis-à-vis de ces pays francophones* ». Par ailleurs, le général déplore l'« *incohérence* » du communiqué : « *Je trouve aberrant que des Zimbabwéens fassent partie de ceux qui prétendent pouvoir résoudre notre crise alors qu'ils ne sont pas à même de calmer celle de leur propre pays* », a-t-il conclu.

**L'ancien président affiche son intention de rentrer au pays, malgré la réticence affichée par Andry Rajoelina et les forces de l'ordre.** « *Je rentre, sans condition* », a-t-il promis dans un communiqué de presse, sans toutefois se prononcer pas sur le calendrier envisagé. « *Il ne faut pas se précipiter. Il faudra encore attendre la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA. Ce rendez-vous devrait valider les résolutions du Sommet de la Sadc* », tempère Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana. Certains observateurs s'interrogent cependant sur ses véritables intentions. Ne s'agit-il pas simplement de maintenir la mobilisation de ses partisans ? Face à ce qui ressemble à une déclaration de guerre des forces de l'ordre, la mouvance Ravalomanana dénonce : « *L'armée a participé au coup d'Etat en aidant Andry Rajoelina, or ce que la Sadc a donné est une solution politique à un problème politique* » a réagi Mamy Rakotoarivelo. « *Une partie de l'armée malgache est à la solde de la HAT, elle bénéficie des avantages induits du fait de cette transition de facto* », a-t-il ajouté.

**Le gouvernement traîne sur trois projets de loi importants.** Le Conseil des ministres du 1er juin a adopté l'important projet de loi d'amnistie, celui relatif aux partis et celui portant statut de l'opposition. Mais ceux-ci n'ont pas encore été transmis au Parlement. Ce contretemps inexplicable oblige les deux Chambres à patienter, alors que la session doit s'achever le 2 juillet. Le temps risque de manquer pour débattre de ces textes indispensables à l'organisation des élections. À moins de recourir à une adoption par voie d'ordonnance.

**17 & 18 juin : le président sud-africain demande l'application de la feuille de route révisée. Les réactions négatives autour des recommandations de la Sadc s'amplifient. La CENI fait pression pour que les dates des scrutins soient officialisées.**

**Jacob Zuma demande l'application de la feuille de route révisée et le retour à un régime civil.**

Le président a évoqué le cas de Madagascar lors d'une allocution au Parlement sud-africain. Il a expliqué que l'approbation de la feuille de route révisée par la Sadc lors du Sommet extraordinaire de Sandton «*permettra aux principaux acteurs politiques de participer au processus afin de restaurer un ordre constitutionnel et un régime civil fondés sur la volonté du peuple malgache* ». Le président Zuma a exhorté les acteurs politiques, y compris la HAT et son président, ainsi que les partis d'opposition, à accepter et à appliquer les modifications de la feuille de route, ajoutant qu'ils doivent répondre aux aspirations du peuple malgache pour la paix, la stabilité et le développement économique et social.

**Les réactions négatives autour des recommandations de la Sadc s'amplifient.** La réprobation des partisans du régime va jusqu'à reprocher à la Sadc de vouloir semer le désordre pour pouvoir mettre la main sur le pays. Le Parlement européen aurait sa part de responsabilité dans le revirement de la Sadc, il serait, à la solde de Marc Ravalomanana. L'armée continue à brandir le risque de troubles à l'ordre public et d'affrontement entre Malgaches si l'ancien président met fin à son exil.

**Les autorités entament des tournées dans toute l'île pour expliquer à la population leur intention de poursuivre dans la voie tracée.** Des déplacements qui interviennent après la déclaration d'Andry Rajoelina à son retour de Sandton opposant une fin de non-recevoir aux résolutions du Sommet de la Sadc. Des confidences font état d'une consigne présidentielle de relayer sa position sur le terrain. Le rebondissement dans l'évolution de la situation constitue du pain béni pour l'ancien Premier ministre de la HAT, Monja Roindefo, qui cloue au pilori le régime. «*Tout le monde s'active en ce moment. Malheureusement, il existe une crise et on cherche à l'approfondir. Si cela continue, ce serait dangereux* », prévient le président du parti Monima qui invite le secrétaire exécutif de la Sadc, Thomas Salomão, à venir à Madagascar pour éclaircir les différents points, facteurs de divergences dans le communiqué de la médiation internationale.

**Le MDM juge inopportun le retour immédiat de Marc Ravalomanana.** Pierrot Rajaonarivelo, ancien vice-Premier ministre de Didier Ratsiraka, rallié à la Transition, estime que les blessures morales suite aux agissements de Marc Ravalomanana ne sont pas encore guéries. Tout en admettant que la question des droits de l'homme était à prendre en compte vis-à-vis de la demande de l'ancien président à rentrer, son parti estime qu'il faut également tenir compte du sentiment des victimes de celui-ci. Son retour «*ne fournit aucune garantie pour l'avènement d'un climat de paix sociale et de stabilité politique auquel le peuple malgache aspire avant tout. [...] Ce serait une grave erreur que d'ignorer volontairement les conditions exécrables qui ont porté Marc Ravalomanana au pouvoir en 2002. La crise actuelle est en grande partie la conséquence de multiples violations des principes fondamentaux propres à un Etat de droit et au respect des droits de l'homme. [...] Marc Ravalomanana a créé un précédent grave durant ses années de gouvernance en pratiquant l'exclusion, en forçant à l'exil ou en emprisonnant ses adversaires politiques. Le MDM rappelle ainsi que la plupart des chefs politiques invités et reçus à Gaborone par la Sadc ont été victimes du système clairement autocratique initié et pérennisé par Marc Ravalomanana jusqu'à son éviction par la rue au début de 2009. Le peuple malgache a également été la victime de multiples types de répressions et condamné au silence, soit par des milices privées, soit par l'utilisation de mercenaires venus de l'extérieur pour le compte et au service de Marc Ravalomanana. Ce sont des faits intangibles que la campagne de communication outrageante de Marc Ravalomanana ne pourra effacer d'un revers de la main* ».

**Monja Roindefo recommande la mise en place de la Haute Cour de Justice de la Transition (HCJ).** Cette instance spéciale aurait pour mission d'examiner le cas des hommes politiques dont la situation n'est pas encore réglée vis-à-vis de la Justice. Elle serait notamment chargée de distinguer les affaires amnistiables de celles qui ne méritent aucune mesure de clémence.

**La CENI fait pression sur l'exécutif pour qu'il annonce la date des prochains scrutins.** Elle attend l'émission d'un «*décret de convocation des électeurs* » pour pouvoir poursuivre son travail de préparation. Les élections pour cette année, probablement en septembre, jumelées ou non, sont conditionnées par l'émission de ce décret «*dans les plus brefs délais* », déclare le rapporteur général.

La GENI s'oppose à la réorganisation de ses démembrements et structures au niveau des communes. « *Cela nous prendrait encore trop de temps* », souligne Bruno Rakotoarison.

**La diaspora malagasy à l'étranger ne pourra pas participer aux élections** « *faute de moyens et pour des raisons d'ordre technique* ». Elle ne représenterait que 0,005% de l'électorat.

**Terrorisme : un ancien ministre acquitté.** Henri Rakotondravelo a été acquitté au bénéfice du doute dans l'affaire de l'attentat contre le président de la HAT, le 26 juin 2010, lors de la cérémonie officielle de célébration du cinquantenaire de l'indépendance. Il a toutefois été condamné à 1 an de prison pour détention illégale de grenade. L'intéressé a indiqué que celle-ci devait servir à semer le trouble durant la cérémonie officielle. Une épouse de gendarme a également été mise en cause. Henri Rakotondravelo affirme l'avoir rencontrée au Magro en 2010. Elle l'aurait appelé le 25 juin pour lui confier la mission de perturber les fêtes du 26-Juin. Il aurait été payé 200.000 Ar, ainsi que 24 autres auteurs de trouble. La femme a été acquittée. Elle a fait l'objet d'une mise en détention préventive avant de bénéficier d'une mise en liberté provisoire en août 2010.

**19 & 20 juin : les formations politiques dans l'expectative après le sommet de Sandton. La Sadc est pressée de préciser ses exigences, tandis que le pouvoir exploite cette situation pour motiver la poursuite de sa politique.**

**Feuille de route : incertitudes autour des amendements.** Plusieurs formations politiques pressent la médiation de la Sadc de clarifier et de préciser ses exigences. Certains demandent la venue des émissaires à Madagascar pour pouvoir s'en expliquer. « *On ne sait pas non plus qui va procéder à la retouche de la feuille de route, ni comment* », déclare Ange Andrianarisoa, chef de délégation de la mouvance Ratsiraka. Les formations politiques sont dans l'expectative. Le président de la HAT, en revanche, exploite cette situation pour motiver la poursuite de sa politique. Son conseiller spécial, Norbert Ratsirahonana, nie que Jacob Zuma ait déclaré devant le Parlement sud-africain que les parties malgaches soient placées dans l'obligation d'entériner les amendements à la feuille de route. Laquelle des deux versions est la bonne ? Nul ne le sait et c'est sans doute la raison pour laquelle Monja Roindefo a souhaité que le secrétaire exécutif de la Sadc vienne s'en expliquer. Marc Ravalomanana, sans citer expressément le nom de Norbert Ratsirahonana, a dénoncé une certaine personne « *qui dit connaître la Loi et qui affirme avoir déjà occupé une place dans les différents régimes qui se sont succédé* ». Il lui est reproché de continuer à « *mentir à la population par rapport à la demande de la Sadc* ».

**Dans la navette parlementaire sur le projet portant Code électoral, le CST a supprimé la clause obligeant les candidats détenteurs d'autorité à démissionner deux mois avant le scrutin.** *La Gazette* juge suspecte cette volonté d'éliminer une disposition qui établit l'égalité des chances entre les candidats et mettrait enfin un terme au titre de « *candidat d'Etat* ».

**Le président du Conseil Général de Mayotte, en visite à Madagascar, apporte son soutien à la Transition.** Daniel Zaïdani affirme que « *la Transition a déjà perdu trop de temps* » à rechercher la consensualité, ce qui l'a conduit à reléguer les élections au second plan. « *À un moment donné, il est essentiel que le processus de transition arrive à un terme en passant par les élections* », dit-il, en faisant remarquer que « *des incompréhensions et des mauvaises communications ont empoisonné la perception de la communauté internationale sur ce qui s'est passé à Madagascar* ». Selon lui, « *ce qui s'est passé est le fruit d'un soulèvement populaire* », précurseur des révolutions arabes.

**Rumeurs d'intervention militaire à Madagascar : « La Sadc a besoin d'un mandat », rappelle le ministre des Forces armées.** Une telle intervention ne se ferait pas avant d'avoir été soumise à plusieurs échelons de démarches et formalités. « *Après une prise de décision par la Sadc, le dossier devra être soumis à l'appréciation de l'UA et de l'ONU. Ces derniers, après délibération, délivreront par le biais de leurs organes de sécurité un mandat à la Sadc avant qu'elle ne puisse intervenir* » a-t-il précisé. De ce fait, le ministre estime que l'intervention de la Sadc, si elle est envisagée, ne pourra pas se faire dans de brefs délais.

**21 juin : à défaut de reconnaissance internationale, le régime est en quête de la reconnaissance nationale via les élections dont la date ne peut encore être fixée. Andry Rajoelina admet pour la première fois que les préparatifs ne sont pas satisfaisants.**

**Pas de calendrier arrêté pour les élections.** Le président de la HAT a expliqué qu'il n'est pas question d'annoncer un calendrier électoral avant que tout ne soit prêt. Il entend par cela que les préparatifs ne sont pas satisfaisants et qu'il faut disposer d'une liste électorale infaillible et d'une méthode conforme aux normes requises pour des élections véritablement démocratiques et transparentes, afin éviter les critiques et contestations de la communauté internationale. « *Quand tout sera prêt et au point, nous inviterons la communauté internationale à apprécier. Et nous déciderons de la date et du genre de scrutin à entreprendre en toute indépendance car seul le peuple souverain peut imposer ces élections et non personne d'autre* » a-t-il signifié. Andry Rajoelina admet que la liste électorale comporte encore des erreurs et des lacunes qu'il faut corriger et combler. Les opérations de délivrance des cartes d'identité doivent être poursuivies. Il lance un appel pour qu'à tous les niveaux il soit prêté main forte à la CENI, au besoin en faisant appel aux étudiants durant la période des congés. Me Hery Rakotomanana, président de la CENI, se montre serein face aux critiques dont l'institution qu'il dirige fait l'objet. « *La CENI est responsable de l'organisation des scrutins. Nous sommes confiants et nous n'avons pas de problème avec la liste électorale. [...] Certes, nous ne sommes pas surpris par ces remarques, mais celles-ci, le cas échéant, pourraient finalement provoquer un blocage pour nous* », rétorque-t-il. *Tribune* s'interroge : implicitement, le président de la Transition n'est-il pas en train de reconnaître que le scrutin référendaire de novembre n'a été organisé dans de bonnes conditions ?

**Andry Rajoelina affiche son intention de mettre une croix sur la quête de reconnaissance internationale.** « *Personnellement, je ne cours plus derrière la reconnaissance internationale [...] L'important c'est d'arriver à la reconnaissance du peuple malgache et à résoudre la crise par le biais des élections* », a-t-il indiqué, tentant de dissocier la reconnaissance internationale de la résolution de la crise. « *Ce sont deux choses différentes. [...] Partout dans le monde, il faut aller aux élections pour mettre fin à une crise* », explique-t-il. Une volte-face qu'il justifie par les attermoissements de la Sadc et son incapacité à trouver une issue à la crise. Pour Marc Ravalomanana, en revanche, seules des élections organisées sous le contrôle de la communauté internationale seront source de reconnaissance internationale. *L'Express* se félicite que le président de la HAT ait reconnu qu'il était inutile d'organiser des élections si toutes les conditions de fiabilités ne sont pas remplies, un président qui, jusqu'ici, avait toujours tenu à accorder toute sa confiance à la CENI. Il a fini par comprendre que si les élections sont impeccables, la reconnaissance internationale pourrait se passer de la feuille de route. L'indépendance de la CENI vis-à-vis de l'exécutif reste à réaliser. Son attitude « *asservie et obséquieuse* » n'offre pas toutes les garanties exigées par la communauté internationale.

**Une attitude également observée chez les forces armées, objet de toutes les attentions du régime.** Le président de la HAT insiste à chaque occasion sur l'importance et la place des forces de l'ordre (armée, gendarmerie et police) dans la vie de la nation. « *Etant le rempart de la légalité et ayant la mission d'assurer la sécurisation du territoire, des personnes et de leurs biens, les forces de l'ordre ont un rôle de premier plan. Personne, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, n'a le droit de minimiser ce rôle ni non plus de le sous-estimer. Ces forces de l'ordre savent pertinemment à quoi s'en tenir dans l'accomplissement de leurs missions et responsabilités* », a-t-il encore rappelé tout récemment.

**La Transition poursuivra son lobbying en Europe et en Afrique de l'Ouest avec, cette fois, un accent particulier sur les questions socioéconomiques.** La ministre des Affaires étrangères, Yvette Sylla, n'entend pas attendre les bras croisés la suite des actions de la Sadc. Elle doit notamment conduire la délégation malgache à la réunion annuelle de la FAO à Rome. « *Il faut songer au soulagement des difficultés au quotidien de la population à court terme, ainsi qu'à la sécurité alimentaire des Malgaches à long terme* », précise-t-elle.

**22 juin : la Sadc infléchit à nouveau sa position et pose des conditions au retour de Marc Ravalomanana. La loi d'amnistie en stand by. Le mouvement « Rodobe » de l'opposition tente de se remobiliser.**

**La Sadc fait machine arrière. Le retour de Marc Ravalomanana finalement suspendu à la réalisation de certaines conditions.** Annoncé sans condition, le retour au pays de l'ancien président serait finalement assorti de certaines exigences. C'est ce qui ressort d'un nouvel amendement apporté à la feuille de route, après ceux qui ont été prévus dans la résolution du dernier Sommet de la Sadc. Le secrétaire exécutif, Tomaz Salomão, confirme en effet dans son rapport du 17 juin<sup>5</sup>, qui si l'ancien chef de l'État doit retourner au pays, il faut pour cela et au préalable que très rapidement les

<sup>5</sup> Cf Blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/08/90/448497/65871351.pdf>

autorités prennent les mesures nécessaires pour instaurer un climat propice et décident des instruments juridiques permettant le retour de tous les exilés. La mesure est présentée comme urgente car Marc Ravalomanana devrait être en mesure de participer au processus de transition, s'il le souhaite. Mais il faut aussi que les trois mouvances apposent leur paraphe à cette feuille de route. L'amendement consiste à remplacer le paragraphe 20 de la feuille de route d'Ivato : « *Marc Ravalomanana ne pourra rentrer à Madagascar qu'après l'instauration d'un environnement politique et sécuritaire favorable. Les autorités de la Transition prennent l'engagement de veiller à la protection de sa famille ainsi que de ses biens* » par « *Les Autorités de Transition doivent créer aussitôt que possible les conditions nécessaires pour le retour au pays de tous les citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques, y compris Marc Ravalomanana. Celui-ci ne pourra rentrer à Madagascar qu'après l'instauration d'un environnement politique et sécuritaire favorable. En conformité avec la loi et les normes internationales, les autorités de Transition doivent développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques nécessaires afin d'instaurer aussitôt que possible un environnement politique et sécuritaire favorable pour assurer la liberté politique de tous les citoyens Malgaches dans le processus inclusif de transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles* ». La Sadc a donc décidé de considérer les avis des parties prenantes en divisant la poire en deux. Les trois mouvances avaient réclamé des amendements mais elles n'en ont obtenu qu'un seul, tandis que ceux qui ont déjà paraphé la feuille de route à Ivato avaient juré de l'inviolabilité du document proposé par Leonardo Simão. Mamy Rakotoarivelo (mouvance Ravalomanana) a réagi en s'interrogeant sur l'attitude du secrétaire exécutif de la Sadc et sur le contenu de cette lettre qui lui semble arriver de manière tardive. Il estime que cet amendement n'est pas conforme aux décisions des chefs d'État de la Sadc et espère qu'il ne s'agit que de propositions. Pierrot Rajaonarivelo, ministre d'Etat du gouvernement Vital, juge ce nouvel amendement acceptable.

La Gazette insiste sur le fait que « *la Sadc « recommande » la possibilité pour Marc Ravalomanana d'entrer en lice aux élections, estimant qu'une telle mesure devrait ramener l'apaisement et conduire le pays vers des élections justes et crédibles. La Sadc a accordé de larges concessions au régime de Transition. Elle conserve en effet dans son intégralité la feuille de route, n'imposant qu'un changement « mineur », malgré les multiples doléances des trois mouvances à Gaborone. Elle consent ensuite à un retour différé de l'exilé de Johannesburg, alors qu'auparavant elle préconisait une arrivée « dans l'immédiat* ». Par ailleurs, le document ne remet pas en question la présence d'Andry Rajoelina à la tête de la Transition, ainsi que ses prérogatives « exorbitantes », notamment en matière de nomination. Il n'impose pas un schéma de répartition des postes entre les mouvances, surtout concernant le Premier ministre de consensus. Au vu de tous ces avantages, le régime de Transition devrait se frotter les mains ». Il peut cependant éprouver de la contrariété à constater l'autorisation donnée à Marc Ravalomanana de participer aux élections, alors qu'il a été condamné par la justice du régime. Pour le quotidien, « *Si en raison de l'amendement « de la dernière chance », le régime de Transition rejette la feuille de route, les sanctions internationales à son endroit connaîtront un durcissement. Mais on n'en est pas encore là, d'autant que ce sont les trois mouvances qui pourraient refuser de signer, estimant que les amendements ne sont pas de nature à combler leurs vœux* ».

Pour L'Express, ce revirement déroute et sème la confusion. La lettre d'Augusto Salomão contredit en effet le communiqué du Sommet des chefs d'État et de gouvernement. L'arrivée d'une mission de la Sadc est attendue avec impatience pour donner de plus amples informations sur la véritable position du bloc économique régional.

**Amnistie : le gouvernement joue la montre.** L'exécutif prend son temps. Il n'a pas encore transmis au Parlement trois importants projets de loi, à savoir l'amnistie, la loi sur les partis et le statut de l'opposition, alors que la fin de la session approche à grand pas. Les trois projets de loi avaient été adoptés en Conseil de ministres le 1er juin. Le chef du gouvernement évoque « *quelques incertitudes* » pour expliquer l'hésitation du gouvernement concernant le projet de loi d'amnistie qui exclut Marc Ravalomanana. Des membres du Congrès sont allés jusqu'à soupçonner une volonté de présenter les projets de loi à la dernière minute afin de les faire voter à la hâte. D'autres n'écartent plus l'éventualité d'une tentative de faire passer le projet de loi d'amnistie par voie d'ordonnance.

**Appel lancé à l'endroit des dirigeants du « Rodobe ».** Les dirigeants de l'opposition se concertent pour arrêter leur stratégie de poursuite du « *Mouvement des Malgaches pour la patrie* ». Leurs partisans les exhortent à prendre leurs responsabilités en vue de la mise en place de la véritable Transition « *en cas d'existence de récalcitrants* », pour l'application des résolutions du Sommet de Sandton. Tenant un langage de fermeté, ils affirment que la destitution de la HAT est la voie menant à la résolution de la crise. Il faut se préparer, affirment-ils, à tenir une manifestation de 10 jours dans la capitale et les provinces pour accueillir les deux anciens présidents en exil et « *dire adieu à Rajoelina* ».



». Les participants ont déclaré être satisfaits de la récente déclaration du Parlement européen. Albert Zafy tient la HAT pour responsable du blocage de la sortie de crise depuis 27 mois. La détermination verbale des partisans des trois mouvances a cependant été compromise en prenant connaissance en cours de séance de l'amendement apporté par la Sadc, qui stipule que Marc Ravalomanana, tant attendu par ses supporters, ne pourra rentrer au pays qu'après l'instauration d'un environnement apaisé.

« **Entre Rajoelina et Vital : Qui détient le pouvoir ?** », titre *La Gazette*. « *Le pouvoir ne tourne pas seulement en rond, il s'enfoncé carrément. [...] La question est de savoir qui détient réellement, dans ce pays, le pouvoir exécutif. En tout cas, rien de précis n'est mentionné dans la feuille de route... interne. Pratiquement, ils sont deux à se le disputer : Andry Rajoelina et Camille Vital. Cependant, ni l'un ni l'autre ne se décide à prendre ses responsabilités. Le président de la Transition et le Premier ministre se renvoient souvent la balle... Qui commande en effet l'administration, l'armée, la police, la gendarmerie ? Ambohitsorohitra ou Mahazoarivo ? Tout s'embrouille. [...] Par bien des côtés, MM. Rajoelina et Vital se disputent, de manière sournoise, les rênes du pouvoir. Ils n'ont pas, dès le début, distribué les rôles... Les frontières n'ont jamais été délimitées. Cela est dû à cette période transitoire dans laquelle tout semble permis, nonobstant l'adoption d'une nouvelle Constitution. [...] Les institutions fonctionnent au jour le jour, suivant le bon vouloir des uns et des autres. Le CST et le CT, dans tout cela, ne font que de la figuration ».*

**La Norvège ferme ses ambassades dans 5 pays. Pour Madagascar, la représentation sera fortement réduite.** Les relations entre la Norvège et Madagascar ont été surtout florissantes sous Marc Ravalomanana, et ce, par le biais de l'Eglise Luthérienne de Madagascar (FLM, ex-Mission Norvégienne), une des composantes du Ffkm. L'ancien chef d'Etat eut d'ailleurs deux conseillers norvégiens, Peter Langseth et Eva Joly. Antsirabe, ville à forte implantation norvégienne, est jumelée à Stavanger, siège en Norvège de la Mission Norvégienne, branche mère de la FLM. Après le « *putsch* » de mars 2009, la Norvège a suspendu son aide, comme les 21 millions de dollars destinés au salaire des enseignants Fram. Pour *La Gazette*, la déclassification de l'ambassade de Norvège est, semble-t-il, une condamnation muette du régime de Transition.

**23 juin : le médiateur de la Sadc se rend à Madagascar pour expliquer l'amendement de la feuille de route introduit postérieurement au sommet de Sandton et offrir aux opposants une dernière chance de ralliement au texte définitif. Une démarche qui se heurte à des tirs croisés.**

**Retour de Leonardo Simão à Madagascar.** « **Plus question de négociations ou de remaniement de gouvernement** ». Dès son arrivée il a tenu à préciser que l'amendement apporté par la Sadc à la feuille de route est définitif : c'est la position officielle de l'organisation régionale. Le communiqué de Sandton reflétait la teneur générale des débats, mais c'est la lettre du Dr Tomaz Salomão qui explique dans les détails la décision de la Sadc. Tout en déclarant que l'objectif est bien que les conditions soient créées pour le retour au pays de Marc Ravalomanana avant les élections, il indique qu'aucune autre modification de la feuille de route n'est plus envisageable. Il ajoute qu'un changement de gouvernement n'est plus à l'ordre du jour, estimant que cette étape a déjà été dépassée. Le général Camille Vital est confirmé dans ses fonctions. Pour la HAT le régime militaro-civil est incontournable pour protéger le pouvoir. « *Si on ne mets pas un militaire à la tête du gouvernement, le régime sera renversé* », avait concédé le cerveau d'Ambohitsorohitra, Norbert Ratsirahonana dans une intervention télévisée. Pour certains observateurs, le reste de la Transition risque donc d'être dirigée de main ferme. À l'attention de ceux qui voulaient adhérer au gouvernement « *d'union nationale* » et d'ouverture, les portes sont désormais closes. Leonardo Simão indique qu'il va rencontrer les parties prenantes et leur expliquer l'amendement. Les trois mouvances se voient offrir une dernière chance de ralliement au texte définitif. L'équipe de médiation donne ainsi l'impression de vouloir exercer une ultime pression sur les acteurs politiques pour qu'ils acceptent la feuille de route « *amendée* ». Après une dernière rencontre avec les parties prenantes et groupements politiques malgaches, le dossier devra encore être discuté au Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA le 6 juillet, avant d'être soumis au GIC. Autant d'étapes préalables à la signature du document final. Pour *Les Nouvelles* le chemin semble donc encore long et beaucoup d'incertitudes demeurent quant aux réactions des uns et des autres. Pour *L'Express*, également, et malgré une mise en garde qui se veut ferme, la mission de l'équipe de médiation n'est, a priori, pas simple. Pour une fois, la Sadc est parvenue à se mettre à dos des groupes politiques de différentes tendances. Mamy Rakotoarivelo (mouvance Ravalomanana), ne croit pas aux explications fournies. « *Le président Ravalomanana peut rentrer mais cela pourrait se faire deux jours avant le scrutin. Et qui va apprécier les conditions de son retour ?* », se demande-t-il,

considérant que la démarche actuelle « *n'est pas celle de la Sadc, mais une initiative de l'équipe de médiation et de Tomaz Salomão* ». « *Nous ne reconnaissons que les résolutions de Sandton* » réaffirment les soutiens de la Transition. « *Il n'y a que la HAT qui soit la mieux placée pour savoir le moment propice pour le retour de Marc Ravalomanana, qui a quitté le pays après avoir été expulsé par la population et est condamné par la Justice* », martèle un ministre. La Gazette juge que la Sadc n'est plus crédible et que cette visite ne résoudra rien. Ses décisions sont sans cesse reportées et chacune de ses déclarations ne fait qu'ajouter à la confusion ambiante. Le pouvoir semble vouloir s'en tenir à l'organisation des élections et à l'application de la version de la feuille de route paraphée par les formations qui soutiennent le régime. Les présidents de la RDC et de l'Afrique du Sud, Joseph Kabila et Jacob Zuma, ont demandé à la HAT de se conformer aux résolutions du Sommet de Sandton et d'accepter le retour de Marc Ravalomanana.

**CST : adoption ajournée du texte portant création de la Cour Electorale Spéciale (CES).** Un nouvel examen du projet doit avoir lieu en commission. Les discussions ont été animées sur le bien-fondé de l'adoption du texte. Le projet fait en effet référence à la feuille de route qui reste encore incertaine. Se pose une fois encore la question de la valeur juridique et de la force exécutoire d'un document non officiellement entériné.

« **Cherche des réservistes** ». Telle est en substance la teneur des tracts qui circulent dans la capitale. L'information émane des forces de l'ordre, qui ont tenu une conférence de presse à ce sujet. Selon les explications fournies, l'objectif de cet enrôlement serait de semer le trouble durant la fête de l'Indépendance du 26 juin. Le tract précise que les réservistes recherchés doivent avoir moins de 30 ans et avoir déjà servi au moins 2 ans dans l'armée. Les forces armées ont tenu à prévenir l'opinion publique et les personnes ciblées qu'elles prendront les mesures qui conviennent pour identifier les initiateurs de l'appel, notamment ce supposé officier supérieur auquel le tract fait référence. La diffusion de ces tracts sème le trouble dans les esprits, après que les forces armées aient exprimé leur détermination à préserver l'ordre et à se mobiliser contre toute tentative de retour de Marc Ravalomanana.

**La Lybie soutient le processus malgache-malgache.** « *La crise malgache et la crise libyenne sont basées sur un même problème* », a déclaré l'ambassadeur libyen, se risquant à faire une comparaison avec la situation dans son pays. Le colonel Kadhafi, lui aussi, a essayé d'ouvrir le dialogue à la rébellion qui ne constituerait que « *10% des résidents uniquement* ». Poursuivant la comparaison, il précise que la position occidentale vis-à-vis de Madagascar, de la Lybie et d'autres pays s'explique par la convoitise des pays riches sur les ressources naturelles de ces pays.

**24 juin : les observateurs et la société civile s'interrogent sur les intentions de la Sadc et de ses médiateurs, dont l'attitude est sévèrement jugée. Leonardo Simão poursuit ses contacts dans la discrétion.**

**Face aux critiques, le Dr Simão reste discret et déterminé.** La priorité de la Sadc pour le moment est d'expliquer aux acteurs malgaches, ainsi qu'au corps diplomatique le sens de l'amendement qui a été envoyé par le secrétaire général de l'Organisation. Sans doute attentif aux critiques de toutes parts qui visent la feuille de route, il a déclaré qu'il ne souhaitait pas spéculer sur ce qui se passerait si les acteurs politiques malgaches refusaient de la signer telle qu'elle a été amendée par la Sadc. Il reste, a-t-il réitéré, que la décision de la Sadc est définitive. Et cette décision est conforme à un principe, celui qu'aucun citoyen ne peut être exclu d'un processus politique dans son pays. Le Dr Simão ne s'est toutefois pas prononcé sur la possibilité d'une participation de Marc Ravalomanana aux élections présidentielles.

**Lalao Randriamampionona : « C'est la position de Salomão et non celle de la Sadc ».** D'après cette responsable de la CNOSC, « *la proposition d'amendement que les entités politiques malgaches ont reçu n'est pas la position des chefs d'Etats de la Sadc, c'est plutôt la proposition de son secrétaire exécutif, Tomaz Salomão* », a-t-elle soutenu. Elle suppose que le secrétaire exécutif n'a pas consulté les autres dirigeants de l'Organisation avant d'émettre ce projet d'amendement. Et de rappeler que la position des présidents Zuma et Kabila est contraire à cette proposition. Lalao Randriamampionona estime donc qu'il faut attendre la réaction des chefs d'Etats de la Sadc pour y voir plus clair.

« **Jeu d'intérêt et sabotage** », titre *Le Courrier*. « *A quel jeu jouent les médiateurs mozambicains, se disent les diplomates de l'UA ? [...] Il a donc été unilatéralement décidé de plomber la feuille de*

route qui n'a pas encore été signée officiellement par toutes les parties prenantes en présence des Chefs d'Etat de la Sadc. [...] En fait, les observateurs constatent un jeu personnel des médiateurs, qui veulent mettre en avant leurs intérêts économiques. Tant que la crise perdure, notre pays sera privé d'aides et de financements extérieurs, qui, à la longue, seront affectés à d'autres pays de l'Afrique Australe ; ce qui commence à inquiéter les économistes et les opérateurs malgaches. En effet beaucoup d'investisseurs se tournent vers le Mozambique, notamment les Mauriciens et les membres de la COI. Il est donc normal [que les médiateurs mozambicains] recherchent des financements institutionnels pour développer leurs infrastructures globales et que finalement la quote-part attribuée à Madagascar risque de leur revenir ».

**Les élections dans 11 mois minimum ?** Tantely Andrianarivo déclare que les Nations Unies sont prêtes à enclencher le processus des élections mai que celles-ci ne se feront que dans 11 mois « car la Grande île a besoin de restructurer bon nombre de choses, notamment la liste électorale ». Par rapport aux 40 milliards Ar prévus et annoncés antérieurement, la CENI n'a reçu que 2 milliards jusqu'ici pour lui permettre de procéder à un nouveau recensement général de tous les électeurs, déplore son rapporteur général.

**Le véhicule du directeur du protocole de la présidence de la HAT victime d'un attentat à la bombe dans une banlieue de la capitale.** Une grenade offensive aurait été utilisée. Selon les explications du général Ravalomanana, il n'y a pas eu de blessés mais le véhicule a été gravement endommagé. A 48 heures de la célébration du 26-Juin, l'information a contribué à alimenter un climat de psychose d'attentat, comme cela se produit, il est vrai, à chaque fête nationale depuis 1975. Des observateurs s'interrogent une nouvelle fois sur les commanditaires de cette tentative d'attentat et le sérieux de la menace.

**25 juin : les émissaires de la Sadc confirment leur refus de toute nouvelle négociation mais l'Organisation régionale semble tiraillée entre des courants contradictoires. Le processus de signature de la feuille de route (avec ou sans les trois mouvances) pourrait aboutir à la mi-juillet.**

**La Sadc met un terme aux négociations.** Les délégations du parti Tgv et de la mouvance Ravalomanana qui ont rencontré Leonardo Simão confirment que l'organisation régionale a décidé de ne plus négocier. La situation de l'ancien président en exil en Afrique du Sud a été au centre des entretiens. Le Tgv maintient que son retour relève plus du droit (et de la Justice « souveraine » de Madagascar) que d'une décision politique, en raison de la condamnation qui pèse sur lui. Mamy Rakotoarivelo, de son côté, déplore le « deux poids-deux mesures » de la HAT puisque Didier Ratsiraka est autorisé à rentrer, comme Pierrot Rajaonarivelo l'avait été un peu plus tôt. Le secrétaire général du Tim déplore à nouveau que la Sadc, à travers son émissaire Leonardo Simão, semble avoir choisi son camp. Mamy Rakotoarivelo laisse planer le spectre d'« une coalition mozambico-mauricienne en faveur de la HAT », par opposition à l'alliance entre Jacob Zuma et Joseph Kabila, qui se dessine et qui est présentée comme plutôt favorable à Marc Ravalomanana. Le Dr Simão aurait déclaré à la délégation Tgv que ceux qui ne signeraient pas la feuille de route resteraient en dehors de la Transition. Les entités politiques qui auraient des observations à formuler sur l'amendement à l'article 20 ou à d'autres articles de la feuille de route ont été invitées à les adresser par écrit, directement au Dr Salomão et non pas à la délégation présente actuellement à Madagascar. Marc Ravalomanana s'en tient toujours à la déclaration des chefs d'Etat réunis à Sandton, qu'il considère être la position officielle de l'Organisation. Tomaz Salomão et Leonardo Simão ne sont pas habilités à prendre une décision. « Leur mission est de collecter les propositions des forces vives de Madagascar », déclare la mouvance de l'ancien président.

**Mouvance Zafy : Joseph Randriamiarisoa a fait savoir que « l'unique amendement » apporté par la Sadc lui convient.** L'essentiel pour lui, c'est qu'il y ait une amnistie générale pour apaiser toutes les rancœurs, mais l'adoption d'une amnistie n'ouvre pas l'éligibilité à tous les hommes politiques ayant commis des crimes de sang ou des détournements de deniers publics. Il rappelle qu'en droit international les crimes de sang et autres violations des droits de l'homme ne sont pas amnistiables.

**La réunion du CPS de l'UA se tiendra le 6 juillet à Addis-Abeba.** Le lendemain, l'UA organisera une séance de concertation avec le GIC. Enfin, et si aucun nouvel obstacle ne surgit, les 12 et 13 juillet, une dernière rencontre sera organisée avec les Nations Unies, à New York, afin de permettre la

reprise de la coopération internationale de Madagascar. La signature officielle de la feuille de route pourrait intervenir en mi-juillet à Madagascar, avec ou sans les trois mouvances !

**26 & 27 juin : Leonardo Simão, émissaire de la Sadc, participe aux cérémonies de la fête nationale du 26 juin, ainsi que 18 ambassadeurs. Des absences remarquées. Andry Rajoelina sème la confusion en annonçant des mesures de grâce « amnistiante ». Le juriste Raymond Ranjeva appelle de ses vœux un redressement « éthique » de la Nation.**

**Fête nationale du 26 juin : la communauté internationale partagée.** 18 diplomates étrangers étaient présents aux festivités de la fête nationale. Ils sont restés discrets. Le corps diplomatique a rendu hommage au peuple malgache à sa manière. Par rapport à la dernière grande cérémonie officielle, celle du paraphe de la feuille de route à Ivato, le 9 mars, on note une grande évolution. En effet, une délégation conduite par le Dr Leonardo Simão, émissaire de la Sadc, se trouvait parmi les membres du corps diplomatique. Il était également à la réception donnée à Iavoloha. « *Je suis venu pour le peuple malgache* », a lâché le père de la feuille de route, éludant la question sur une possible signification politique de sa présence. Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France, a été moins avare de mots, affirmant que « *la France est là pour marquer sa solidarité envers le peuple malgache* », qu'elle « *accompagne le Dr Leonardo Simao pour le processus* » et qu'elle « *soutient particulièrement la sortie de crise et attend avec impatience la signature de la feuille de route* ». Les États-Unis n'ont pas répondu à l'invitation et ne se sont pas fait représenter, pas plus que l'UE. « *L'absence des représentations du Système des Nations unies et des émissaires du SG de l'ONU, voire du représentant résident de l'ONU à Madagascar, est significative des hésitations ou de la division de la communauté internationale. Même l'UA était absente* », écrit *Tribune*. L'absence de la représentation américaine a été fort remarquée comme celle des chefs religieux du Ffkm, et plus encore celle de l'archevêque Odon Marie Arsène Razanakolona, réputé assez indulgent vis-à-vis du régime. Les chefs religieux de l'Islam étaient présents aux côtés des chefs des églises protestantes non membres du Ffkm, non reconnues par Marc Ravalomanana. Barack Obama a adressé ses félicitations exclusivement au peuple malgache. Il écrit notamment dans son message « *les Etats-Unis maintiennent leur engagement envers le principe selon lequel le Peuple Malagasy devrait être en mesure de jouir des avantages d'une gouvernance responsable et démocratique du respect des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit* ». La ministre des Affaires étrangères Yvette Sylla a déclaré à la presse, après le banquet d'Iavoloha, que la présence massive des membres du corps diplomatiques aux festivités du 26 Juin est une victoire diplomatique.

**Amnistie ou grâce ? Andry Rajoelina sème la confusion.** Est-ce une erreur, un lapsus ou un ballon-sonde ? Le président de la Transition a affirmé qu'il avait décidé un « *famotsoran-keloka* » (amnistie) en lieu et place d'un « *famelan-tsazy* » (grâce) concernant un sujet politique sensible. « *On accorde une amnistie générale à ceux qui ont plus de 65 ans, à l'exception de ceux qui ont commis des crimes, (surtout de sang)* », a-t-il déclaré à l'occasion de la célébration de la fête nationale et en présence de Leonardo Simão, membre de l'équipe de médiation. L'assistance s'est interrogée sur la portée de cette déclaration. Quelques heures plus tard, Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication, a tenté de préciser l'intention présidentielle : « *Il s'agit d'une grâce et non d'une amnistie* », a-t-il soutenu, avant d'ajouter : « *deux catégories de grâce ont été établies. La première concerne une réduction de peine de trois mois pour les délits, tandis que la seconde touche les condamnés et détenus âgés de plus de 65 ans.* ». Et le ministre d'ajouter : « *Andry Rajoelina se veut pragmatique dans l'utilisation des termes pour être compris de l'opinion* », laissant entendre que le sens juridique généralement admis n'a pas été pris en compte. L'annonce est intervenue au moment où le processus d'adoption du projet de loi sur l'amnistie semble au point mort, à quelques jours de la fin de session parlementaire. Andry Rajoelina n'a pas caché qu'il faisait preuve de clémence à l'égard de Didier Ratsiraka. Pierrot Rajaonarivelo, ministre chargé de l'Économie et de l'industrie, qui a fêté ses 65 ans ce mois-ci, en bénéficierait également. En revanche, l'ancien Premier ministre Tantely Andrianarivo serait recalé en raison du critère de l'âge, de même que Marc Ravalomanana. Cette analyse de *L'Express* n'est pas partagée par *Les Nouvelles* qui estime que Didier Ratsiraka et Pierrot Rajaonarivelo ne pourront pas bénéficier de la grâce amnistiante, puisqu'accusés de crimes. *Tribune* se montre sévère vis-à-vis de cette annonce qui fait bénéficier de la grâce des crimes comme le viol, la pédophilie et le détournement de deniers publics. Il conclut : « *on ne voit pas vers quelle destination s'oriente le navire Madagascar à bord duquel nous sommes tous* ».

**Raymond Ranjeva :** « *Tous les secteurs de la vie sociale sont en crise* »<sup>6</sup>. L'universitaire, initiateur du programme « *Hetsika Vonjy aina* », exprime son désaccord sur la tenue des élections dans le contexte actuel et plaide toujours pour l'ouverture d'une « véritable » Transition. « *Une Transition consensuelle et inclusive, et j'ajouterais neutre est incontournable* », affirme-t-il. « *Il faudra consolider la stratégie du dialogue entre Malagasy, puis, avec la communauté internationale, tout en dynamisant une stratégie de sortie de crise. Il ne suffit pas que les partis politiques se retrouvent entre eux pour dire que la crise est terminée. Nous avons perdu beaucoup de temps. Il est urgent qu'une véritable Transition mette le peuple, l'État et la Nation sur la voie du salut. [...] Tous les secteurs de la vie sociale sont en crise. La crise est politique mais aussi économique, financière et morale. Inutile de nous lamenter sur nos malheurs. En deux ans et demi, nous avons mangé notre capital comme disent les financiers. Plusieurs se demandent si la démobilisation n'est pas la conséquence d'une attitude défaitiste. Mais je crois qu'elle résulte de plusieurs erreurs, d'abord politiques. Adopter une attitude providentialiste en comptant toujours sur le « sitrapon'Andriamanitra » (la volonté de Dieu) c'est se complaire dans l'impuissance* ». Le juriste appelle de ses vœux un redressement « éthique ».

**Le général « Fidy » favorable au pardon avant toute élection.** Le général Andrianafidisoa a déclaré qu'il n'y aura pas d'apaisement sans pardon national. Le général a été l'une des victimes des retournements de situation lors du régime précédent. Il avait été mêlé à une affaire de coup d'État perpétré par un groupe qui aurait été conduit par Pety Rakotoniana et auquel il faisait partie. Il a recouvré la liberté avec l'accès au pouvoir d'Andry Rajoelina et l'avènement de la HAT. Il rejoint ainsi la position de l'ancien Premier ministre Tantely Andrianarivo qui a déclaré à son retour d'exil qu'il ne pouvait oublier ce qu'il a subi et ce que sa famille a dû endurer, tout en invitant à la réconciliation nationale et au pardon.

**Dans un communiqué<sup>7</sup>, le GTT International demande l'éviction du Dr Leonardo Simao.** Les représentants de la diaspora de la mouvance Ravalomanana, basés à Genève, mettent gravement en cause l'émissaire de la Sadc qui prétend être revenu à Madagascar « *pour mettre en application les décisions prises par les chefs d'Etat au Sommet de Sandton mais qui prend la liberté de modifier les résolutions adoptées concernant les conditions du retour de l'ancien président. [...] Le médiateur du GIC, le Dr Simão, s'est écarté de son rôle officiel de médiateur. Il travaille OUVRETEMENT pour le compte du gouvernement putschiste et désobéit aux décisions de la SADC, il met en danger la sortie de crise. Nous demandons son éviction* ».

**28 juin : les émissaires de la Sadc confirment le calendrier d'officialisation de la feuille de route et laissent au pouvoir de Transition le soin de définir les modalités de retour de Marc Ravalomanana. Une session extraordinaire du Parlement pourrait avoir à débattre de la loi d'amnistie. La société civile dans l'impasse.**

**La signature de la feuille de route interviendrait à Madagascar fin juillet et le pouvoir décidera du cas de Marc Ravalomanana, selon le Dr Simão.** L'annonce a été faite à l'issue d'une rencontre de l'émissaire de la Sadc avec le Premier ministre Camille Vital et les chefs des Forces armées. Le calendrier des rendez-vous préalables est confirmé (6 juillet pour la réunion du GIC, 7 juillet pour la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, puis présentation aux Nations Unies, à New York, une semaine plus tard, pour solliciter un appui logistique et financier à la mise en œuvre de la feuille de route). Ernest Gérard Lemaire, ambassadeur de Maurice, l'un des collaborateurs de Leonardo Simão, participait aux rencontres. Avant cette cérémonie de signature, les émissaires rappellent que « *des efforts seront faits pour convaincre les autres forces politiques à signer la feuille de route paraphée* ». S'agissant des conditions du retour de Marc Ravalomanana, les émissaires déclarent : « *Les conditions à remplir ne regardent que Madagascar, qui est un pays souverain. [...] La Sadc ne s'impose pas et n'a pas le pouvoir d'annuler une décision judiciaire d'un État souverain* ». Ils ajoutent que « *la Sadc encourage le pouvoir à prendre les mesures nécessaires pour résoudre les questions pratiques [portant] sur la condamnation de Marc Ravalomanana* ». Tribune observe que la Sadc n'envisage donc pas d'assurer la protection de l'ancien chef d'État à son retour au pays, et encore moins l'envoi d'une force armée, comme la rumeur avait couru à plusieurs reprises. Leonardo Simão a déclaré que « *la feuille de route sera incorporée dans l'ordre juridique national* », faisant allusion à la

<sup>6</sup> Texte complet de l'interview sur le blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/13/21/448497/66014400.pdf>

<sup>7</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/78/81/448497/65994529.pdf>

Constitution de la IVème République (adoptée par la voie d'un référendum non reconnu par la communauté internationale)

**Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, précise que l'amnistie ne peut être décrétée par le président de la HAT**, elle relève d'une loi. Il convient donc au législateur d'en décider, si besoin au cours d'une session extraordinaire du Parlement. Elle précise enfin que la mesure prise par le président de la HAT en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus ne peut concerner que les affaires relevant d'un tribunal correctionnel. Les affaires criminelles ne sont pas concernées. *Tribune* se demande pourquoi l'auteur du discours a jugé bon d'expliquer que la mesure de clémence excluait les auteurs de crimes de sang. Les commentateurs s'interrogent toujours sur le sens à donner aux propos d'Andry Rajoelina laissant envisager une « *grâce amnistiante* ». S'agit-il d'un ballon d'essai ? D'un message à l'endroit du Parlement ? Le projet de loi, qui traduit une « *amnistie large* », selon la feuille de route paraphée le 9 mars, inclut presque tous les hommes politiques, ayant eu maille, à partir avec la Justice ces dernières années. L'exception notable concerne Marc Ravalomanana, exclu pour crime dans le dossier de la tuerie du 7 février 2009. « *Il faut bien s'imprégner du texte et ne pas se précipiter* », a recommandé la ministre, pour expliquer l'hésitation de l'exécutif à déposer son projet de loi devant le Parlement. Les deux Chambres, dont la session devra, officiellement, prendre fin le 1er juillet, s'apprêteraient ainsi à ouvrir une session extraordinaire-marathon. Sur les 8 textes en cours d'examen ou en attente, aucun n'a encore été adopté.

**Marc Ravalomanana poursuit son lobbying** : il se trouve actuellement au Swaziland et a été reçu par le roi Mswati III. Les responsables sont restés très discrets quant au motif de la visite. L'ancien chef d'État semble déterminé à faire tout pour obtenir le respect du point 16 des résolutions de Sandton, portant sur son retour sans condition à Madagascar.

**La société civile s'interroge sur la suite à donner à ses initiatives.** Les membres de l'Alliance des Organisations de la Société Civile (AOSC) ont tenu une conférence de presse pour annoncer l'organisation d'assemblées au niveau des chefs-lieux de province et de districts. L'objectif est d'expliquer à la base la crise politique et de trouver une nouvelle alternative dans la conduite de la médiation malgache-malgache qui n'est pas parvenue jusqu'ici à s'imposer. Ses représentants ont affirmé qu'ils ne disposent pas de moyens de pression pour contraindre les protagonistes à s'asseoir autour d'une table, malgré toutes les initiatives prises. L'Alliance met en cause l'impartialité de l'équipe conduite par Leonardo Simão. Lors de la rencontre avec Camille Vital et des représentants des forces armées, Leonardo Simão a tenu à rassurer le chef du gouvernement au sujet d'un retour éventuel de Marc Ravalomanana au pays. Le médiateur a dévoilé que le président déchu a effectivement demandé une protection militaire de la Sadc pour rentrer d'exil, mais que celle-ci a refusé. La société civile n'a pas oublié non plus que c'est Leonardo Simão qui est à l'origine de la première version de la feuille de route qui était très favorable au régime. D'une manière générale, ses propos semblent aller dans le sens d'un soutien à la HAT. Ce fut le cas quand il a parlé prématurément, par exemple, d'appui financier et technique en vue des prochaines élections. Ce fut également le cas lorsqu'il a annoncé qu'un remaniement du gouvernement était inutile.

La CNOSC compte organiser une 2ème Conférence nationale dans le courant de la 3ème semaine du mois de juillet.

**29 & 30 juin : fin de la mission des émissaires de la Sadc à Madagascar. L'ONU aura à proposer le calendrier électoral et à définir les conditions afférentes. La CENI sollicite le soutien technique et logistique des ministères pour la refonte de la liste électorale.**

**Le Dr Leonardo Simão est rentré en Afrique du Sud. A son départ, il a annoncé que c'est l'ONU qui proposera le calendrier électoral, agrémenté de certaines conditions qu'il n'a pas précisées.** Selon les observateurs, deux conditions alternatives se présentent : soit Marc Ravalomanana est candidat au même titre qu'Andry Rajoelina, soit que tous les deux sont interdits de candidature. Pour Leonardo Simão, les conditions de sortie de crise sont remplies. Le seul point à résoudre est la date du déroulement des élections. Il indique que le sort de Marc Ravalomanana est confié non plus à Andry Rajoelina, ni à la HAT, mais au Parlement de la Transition. Ce qui a provoqué un tollé chez les opposants, sachant les liens existant entre les parlementaires désignés et le régime. On voit mal dans ces conditions comment pourrait être adoptée une amnistie en faveur de Marc Ravalomanana. L'ancien Premier ministre de la HAT, Monja Roindefo, partage le point de vue des trois mouvances. Selon lui, le dénouement de la crise devrait être confié à une équipe de chefs d'État de la Sadc, comme c'est le cas pour la Libye, car les médiateurs n'inspirent guère confiance. Et il

évoque à son tour les divergences entre les déclarations de la Troïka et celles des émissaires. Andrianjaka Rajaonah, du parti nationaliste Otrikafo, revendique le rejet pur et simple de la médiation de la Sadc. *Tribune* note que les experts des Nations-Unies avaient indiqué comme repères qu'il faudrait 11 mois de préparatifs pour pouvoir tenir des élections. Dès lors, compte tenu de ce délai, la promesse faite qu'il y aura des élections cette année ne pourrait pas, encore une fois, être tenue. Le pari serait perdu d'avance. Un chroniqueur de radio *Antsiva*, met en exergue la marche surnoise du pays vers l'acceptation d'un protectorat international de l'ONU, tandis qu'un ancien député Tim dénonce la manœuvre mozambicaine visant à faire perdurer la crise, afin que les aides européennes et les financements multilatéraux qui devraient revenir à Madagascar soient en partie sinon entièrement affectés à cet autre pays.

**La CENI appelle au secours. Elle sollicite le soutien technique et logistique des ministères pour la refonte de la liste électorale.** L'appel fait suite au « *un constat d'échec* » du processus de refonte récemment formulé par Andry Rajoelina. « *Des rencontres avec les responsables de l'exécutif ont déjà eu lieu à plusieurs reprises* », a annoncé Bruno Rakotoarison, rapporteur général de la CENI. Camille Vital insiste quant à lui sur « *les efforts que tout le monde doit faire* ». Il annonce que « *la liste électorale sera examinée avec attention, ainsi que le déroulement des activités dans toutes les régions.* » L'exécutif s'implique ainsi un peu plus profondément encore dans l'organisation des futures élections, car son aide ne se limite plus à l'économique. Les principales difficultés rencontrées sont liées à l'éloignement de certains *fokontany*, à la défaillance de certains agents électoraux et au refus de collaborer de certains responsables locaux « *pour des raisons politiques* ». Malgré cette incapacité à assurer toutes les tâches qui lui incombent par ses propres moyens, « *l'indépendance de la CENI ne serait pas mise en cause. [...] La CENI reste le leader de l'opération* », d'après Bruno Rakotoarison, qui affirme qu'« *à ce rythme, l'échéance électorale pour cette année sera atteinte* ».

**Des membres du CST se disent frustrés par le gouvernement. Ils vont jusqu'à demander la dissolution du Parlement pour « son inutilité » et son coût pour les contribuables.** Certains parlementaires se plaignent du mépris dans lequel le gouvernement les tiens dans le cadre des travaux législatifs ainsi que des « *incohérences des projets de loi* » envoyés par le gouvernement.

## DROITS HUMAINS, GOUVERNANCE

---

**Le message de Pentecôte du Ffkm pointe du doigt la dégradation de la société et de l'économie, les injustices croissantes, les violences et l'insécurité** « *ayant des impacts sur la vie de chaque foyer et de tous les Malgaches* ». Il attire l'attention de l'opinion sur la gravité de la situation et dénonce une nouvelle fois l'égoïsme de la classe politique, facteur de pauvreté de la population. « *Chacun devrait se sentir responsable devant la situation. Le Ffkm appelle ainsi au pardon au niveau de la famille, de la confession, de la société et de la Nation* », a-t-il lancé. Le Ffkm semble ainsi vouloir se situer au-dessus de la mêlée et ne pas être disposé à prendre la part active que certains voudraient lui faire jouer dans de cadre de la médiation malgacho-malgache. (08/06)

**Les proches de Marc Ravalomanana annoncent qu'ils vont lancer leur l'enquête sur la fusillade du 7 février.** L'expert international, avocat de l'ancien président, Brian Currin, a révélé lors d'une conférence de presse qu'il venait de saisir la Cour Pénale Internationale. « *La CPI a reçu notre demande qui consiste en la mise en place d'une Commission d'Enquête internationale indépendante pour mener des investigations sur la tuerie du 7 février* », a-t-il déclaré. Marc Ravalomanana persiste à vouloir prouver qu'il n'a pas donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Selon Brian Currin, « *C'est bien la première fois qu'un président demande à la CPI de mener des investigations sur des allégations concernant sa propre personne* ». Le juriste estime que « *la non-résolution de cette affaire constitue un des facteurs de blocage à la résolution de la crise. C'est également une des raisons qui a motivé les avocats de Marc Ravalomanana à demander une enquête indépendante* », a-t-il indiqué. « *La justice malagasy est incompétente pour juger ce dossier, car les dirigeants actuels ont été également les acteurs principaux ce samedi-là, en incitant la foule à enfreindre la loi, en pénétrant dans une zone rouge* » plaide Brian Currin. Cette annonce a été faite l'avant-veille du départ des délégations pour le sommet de Gaborone. L'équipe d'avocats malgaches, dirigée par Me Bakony Razaiarisolo, n'ignore pas que les compétences de la CPI sont réduites aux génocides, crimes de guerre, et crimes contre l'humanité. Or, la fusillade du 7 février 2009 n'entre dans aucune de ces catégories, rappelle *RFI*. Malgré tout, le président évincé demande l'assistance de la Cour pour une enquête qu'il veut « *internationale et indépendante* ». Pour Me Bakoly Razaiarisolo, il ne s'agit que de

demander à la CPI de former la commission qui sera chargée de mener son enquête sur place. (04 & 05/06)

**Le dossier « 7 février 2009 » bientôt réexaminé.** A la suite d'une opposition formulée par 3 des accusés, le général Raelina et les colonels Djadifara et Andriamihotra, l'affaire sera de nouveau examinée par la Cour Criminelle les 7 et 8 juillet. Cette voie de recours était prévisible, dans la mesure où le général Raelina a toujours clamé son innocence. Tout comme les deux autres opposants, le général a été poursuivi pour meurtre avec préméditation et tentative de meurtre avec guet-apens. Il a indiqué que sa qualité de conseiller militaire à la présidence [de l'ère Ravalomanana] ne l'autorisait pas à donner des ordres et encore moins à commander l'ensemble des éléments engagés. « Le 6 février, comme la probabilité d'une prise du palais présidentiel s'avérait très forte, j'ai pris l'initiative de suggérer aux responsables de la direction de la Sécurité présidentielle (DSP) et de l'Etat-major mixte opérationnel du Faritany (Emmo-Far) de se réunir, en fonction de leur disponibilité, pour caler leur dispositif respectif. Ma proposition a été acceptée par les concernés », pouvait-on lire dans le rapport où il a également évoqué le cas de ses deux coaccusés. « Je peux affirmer que les Colonels Djadifara et Andriamihotra n'étaient pas présents au palais le 7 février car c'est moi qui leur avais donné l'ordre express de ne pas entrer dans le palais parce que je ne voulais pas avoir d'ennuis avec le DSP et personne ne peut témoigner de leur présence dans le palais ce jour là », a-t-il annoncé. [D'après les inventaires établis par la Croix rouge nationale ainsi que les registres fournis par les établissements hospitaliers de la capitale, la tuerie d'Ambohitsorohitra a fait 71 morts et 698 blessés]. (29/06)

**8 « dahalo » tués : pain bénit pour... Amnesty, titre La Gazette<sup>8</sup>.** Qu'est-ce qui s'est passé réellement à Firavahana, localité reculée du district d'Ankazobe ? 8 présumés « dahalo » ont en effet été arrêtés, suite à la mort d'un gendarme tué par balle lors d'un accrochage nocturne avec les voleurs de zébus. D'après les autorités, les 8 « dahalo » ont tenté de s'évader, certains s'en prenant directement aux gendarmes. Ceux-ci ont été contraints de se défendre et ont ouvert le feu. Beaucoup mettent en doute cette narration car ces dernières années, les gendarmes en brousse se livrent à de réelles exactions sur la personne des « dahalo », procédant même à des exécutions sommaires. Pour le quotidien, une expédition punitive aurait été envoyée par la gendarmerie suite au décès du gendarme. Le groupe a été mis en état d'arrestation, mais aucun membre n'ayant voulu endosser le crime, les 8 « dahalo » ont été passés par les armes. Et d'ajouter qu'« Amnesty International ne manquera de citer ce cas de mort collective dans son rapport annuel. Dans la livraison 2011, cet organisme, bien informé par son correspondant sur les réalités de l'île, dénonce déjà l'« utilisation excessive de la force et les homicides illégaux » commis par les forces de l'ordre. Ce qui s'est passé à Firavahana est également du pain bénit pour le Département d'Etat, prompt à discréditer la HAT, qui réalise aussi un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme à Madagascar. Le dossier 2010 pointe déjà le doigt les excès et les réactions disproportionnées des forces de l'ordre. Quoi qu'en dise, le régime, Amnesty et le Département d'Etat sont bien renseignés sur Madagascar et leurs rapports sont placés sous le signe du sérieux. Il est temps de publier à l'intention des gendarmes, policiers et militaires un code de déontologie qui s'inspire de la déclaration universelle des droits de l'homme. Comme dans les pays démocratiques, les forces de l'ordre devraient répondre de leurs actes devant la justice. Car actuellement, des exécutions sommaires sont mises sur le compte de la « légitime défense », et les initiatives des victimes et de leurs familles devant le tribunal sont toujours vouées à l'échec. Le régime de Transition, qui fait du changement son credo, devrait mettre un coup d'arrêt à l'impunité des forces de l'ordre ». (04/06)

**Emploi : 128 femmes en partance pour des entreprises franches de Jordanie.** La directrice générale de l'Emploi a affirmé ne pas être au courant de ce départ et ne pas avoir été contacté pour signer les autorisations, ce que conteste le responsable de l'agence de placement, qui indique que ce départ est le second qu'il organise. (10/06)

**Le ministère de la Population et le Syndicat des professionnels en travail social (SPDTS) interceptent un projet suspect d'envoi de 18 jeunes filles au Koweït.** L'agence de placement est pointée du doigt pour usage de faux et recrutement douteux. Le ministère de la Population a décidé de renvoyer ces jeunes filles dans leurs foyers. Elles sont toutes originaires de zones reculées de la région Sava. L'interdiction d'expatriation pour les employés malgaches est levée depuis quelques temps, sauf pour le Liban où des enquêtes approfondies se poursuivent. Le contrat de travail des

<sup>8</sup> Cf Blog Justmad « articles remarquables » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/55/63/448497/65372284.pdf>



personnes qui désirent exercer à l'étranger doit toutefois être visé par les ministères concernés. Sur les 18 jeunes filles interceptées, 10 sont des mineures détenant des papiers d'identité falsifiés. L'agence est la propriété d'un Sri-lankais qui possède des filiales dans les pays « d'accueil », comme l'Arabie Saoudite. Elle est parvenue à faire embarquer le 3 juin 13 autres jeunes femmes pour le Koweït. D'après un responsable du ministère de l'Intérieur, « *de hautes personnalités sont derrière cette affaire car 149 jeunes sont déjà parties. De plus, il existe un réseau très vaste d'agences de placement qui travaillent dans l'informel* ». (11/06)

**Congés refusés pour les expatriées.** 1.000 femmes travaillant au Liban ont envoyé une demande auprès du ministère de la Fonction publique pour passer des vacances à Madagascar mais cette demande s'avère impossible à réaliser, selon le ministère. (18/06)

**Les détenus d'Antanimora se livrent entre eux à du petit commerce pour survivre,** relate *l'Express*. Ils sont au nombre de 2.682 hommes dont 180 dans une même chambrée. Ils ne mangent du riz qu'une fois par semaine grâce surtout aux dons des organisations et églises. [...] Chacun se débrouille pour survivre. « *On leur donne du riz, et ce sont eux qui se chargent de le faire cuire* », avance le directeur de l'administration pénitentiaire. Les détenus font du commerce de charbon, à Ar 100 pour quelques morceaux, de viande, de légumes, de cigarettes... D'autres ont même des gargotes où l'on peut manger. « *Ce sont leur famille qui les approvisionnent* », explique un agent pénitentiaire. L'accès à l'eau est une difficulté majeure. Certains confient en avoir acheté à Ar 200 le seau pour se laver. « *L'eau et les WC nous posent problèmes. Il n'y a que quelques robinets qui marchent* », poursuit le DG. La nuit, si un détenu veut avoir du confort, il doit payer Ar 5.000 à un autre qui a un lit. « *Les uns s'enchaînent aux autres sur des planches ou par terre avec les rats et les cafards. Au milieu de la nuit, quand quelqu'un tape des mains, cela veut dire qu'on doit tourner le dos* », témoigne un détenu. Une bouffée de cigarette coûte Ar 50. Parmi eux, une cinquantaine, dont la plupart sont déjà jugés, effectuent un travail pénitentiaire. Certains font des corvées extérieures et d'autres sont à la disposition d'hommes politiques. « *Ceci entre dans le cadre de leur réinsertion sociale. Il y a quand même un contrat entre celui qui demande à avoir le service d'un détenu et l'administration pénitentiaire* », note le DG. Certains détenus travaillent pour un autre détenu qui les paie. « *Je fais la lessive et la cuisine d'un détenu dans l'autre quartier et gagne Ar 3.000 par jour* », confie un autre détenu mais selon lui, il lui faut payer les gardes pour passer de son quartier à celui où il travaille. (18/06)

**50% de la population infantile souffre de malnutrition chronique,** selon l'Office National de Nutrition (ONN). Elle est très aiguë pour 26% des enfants. Le taux de retard de croissance dû à la famine varie selon l'âge. 24% des moins de 6 mois en souffrent alors le taux s'élève à 53% pour les enfants de 18 à 23 mois. Le milieu où vit l'enfant joue également un rôle important : 51% des enfants vivant en milieu rural souffrent de malnutrition chronique contre 42% en milieu urbain. (20/06)

**La situation sociale vue par le Système des Nations Unies (SNU)<sup>9</sup> : « Tsunami silencieux ».** Sa première lettre d'information met l'accent sur l'analyse de la situation de pauvreté et de ses conséquences dans différents secteurs ainsi que les réponses apportées par le SNU. Les informations publiées ont été tirées d'enquêtes effectuées dans différents domaines par ses agences ou ses partenaires. La pauvreté qui touche les enfants est mise en exergue. Elle touchait 68,7% de la population en 2005, alors qu'en 2010, ce taux est passé à 76,5% (critère : revenus inférieurs à 1,5 dollar par personne et par jour). La déperdition scolaire qui touche les enfants constitue la principale conséquence de cette pauvreté. Depuis 2008, le taux d'achèvement du cycle primaire a accusé une baisse de l'ordre de 6%. Entre les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010, plus de 138.000 enfants non scolarisés de 6 à 10 ans additionnels ont été recensés, soit une augmentation de 53,3%. Autre conséquence de la pauvreté : la difficulté d'avoir accès aux soins. La réduction de 30% du budget alloué à ce secteur, due à la suspension des aides, a entraîné la fermeture en janvier 2011 de 214 centres de santé. Ceux qui sont restés ouverts ont souffert de ruptures d'approvisionnement. 35% de la population rurale serait affectée par l'insécurité alimentaire et 48% serait vulnérables à l'insécurité alimentaire. Dans le Grand Sud, pour plus d'un ménage sur deux, le revenu courant qui est considéré comme permanent n'arrive plus à supporter les dépenses alimentaires. La performance de l'agriculture vivrière malgache a été globalement bonne en 2010, en hausse de 4% sur 2009, mais elle n'a pas pu satisfaire les besoins nationaux. En deux ans, 210.000 emplois ont été perdus dans la région Analamanga et 884 entreprises ont été obligées de se déclarer en chômage technique. Par

<sup>9</sup> Cf blog Justmad « articles remarquables » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/74/99/448497/65938553.pdf>

rapport à 2008, il est estimé qu'en 2009 le nombre d'entreprises en difficulté a quadruplé. Le potentiel de compétitivité des entreprises malgaches est menacé, de même que l'entrepreneuriat féminin, considéré comme une force de développement importante et incontournable. Les femmes sont les plus touchées par les pertes d'emplois, estimées à plus de 200.000 depuis 2008, et par la situation de sous-emploi, touchant 42,2% des actifs en 2010. Malgré l'absence de dialogue direct avec les autorités de la Transition, le SNU a augmenté son budget d'investissement. Celui-ci est passé de 75 millions à 125 millions de dollars cette année. La réaction des autorités ne s'est pas fait attendre face à ces statistiques alarmistes. « *Je ne renie pas l'existence de la pauvreté mais parfois le SNU exagère afin de justifier les demandes de financement sur ses projets* », répond-on au ministère de la Santé. Mais « *si les détracteurs des activités du SNU arrivent à prouver scientifiquement que nous avons tort dans nos chiffres, qu'ils apportent les preuves. Nous n'avons pas besoin de justifier nos présences à Madagascar* », réplique Fatma Samoura, coordinatrice résidente, qui ajoute : « *avec la situation qui prévaut actuellement à Madagascar, nous n'allons pas atteindre l'OMD en 2015 ou en 2020* ». Or personne ne peut faire reculer la date butoir de 2015. Les 192 Etats qui ont participé au Sommet sur les OMD en septembre 2010 à New-York ont renouvelé leur intention de respecter l'échéance convenue. (24/06)

**Carte des enfants exclus de l'école.** L'Unicef, en collaboration avec ses partenaires, a initié la « *carte des exclus* », une méthode qui consiste à élaborer « *une carte du village* » par les élèves des écoles primaires, afin d'identifier les enfants non scolarisés. Cet outil est élaboré dans le souci de sensibiliser sur le droit de tous les enfants à l'éducation. La méthode, testée sur des quartiers sensibles de la capitale, devrait être étendue à 3.463 écoles cibles. Il s'agit ensuite de « *réfléchir sur les raisons de ces exclusions et de trouver des solutions pour y remédier* », selon les explications du représentant de l'Unicef, Bruno Maes. Outre les raisons liées à la pauvreté et à la situation familiale, de nombreux enfants sont exclus du fait d'un handicap. Seuls 2% des enfants handicapés fréquentent l'école à Madagascar. (23/06)

« **51 ans d'indépendance : 51 ans d'appauvrissement croissant** », titre *La Gazette*. 76,5% des Malgaches sont pauvres selon l'INSTAT. Ils étaient 45% à avoir connu ces conditions au cours de la décennie 1960. En 51 ans donc, tous les régimes post-Tsirananana ont plongé une forte proportion de la population dans la pauvreté. De 1960 à 2000, le niveau de vie a connu une longue chute : l'INSTAT fait état d'un recul de 40% du revenu réel par tête sur cette période. Cette série noire continue. Dans les années 1990, la pauvreté touchait 60 à 70% des Malgaches selon la Banque mondiale. Et en 2005, les pauvres représentaient encore 68,7% de la population. Même en temps de paix et en période de croissance économique, le pouvoir n'arrive pas à réduire la pauvreté de manière significative. Les années 1990 ont été marquées par les cruels ajustements structurels imposés par le FMI et leurs conséquences sociales catastrophiques. La pauvreté n'a pas pratiquement reculé sous les années Ravalomanana, en dépit d'un fort taux de croissance du PIB. Sous son régime, le pays a bénéficié de « *financements à gogo* », à même de l'aider à réduire la pauvreté. Le président avait même affirmé qu'il y avait trop de financements et que l'on ne savait plus qu'en faire ! En réalité, la gouvernance de ces financements tout comme celle des affaires de la Nation était profondément marquée par les conflits d'intérêts qui ont conduit à la chute du régime... (25/06)

**Trafic d'êtres humains** : selon un rapport du Département d'Etat américain<sup>10</sup>, Madagascar est dans la liste noire des 23 Etats considérés comme « *n'atteignant pas le niveau minimum* » de protection contre la traite et « *ne faisant pas d'efforts importants* » pour y remédier. L'enquête porte sur 184 pays. Le rapport sur le trafic d'être humains, présenté par Hillary Clinton, est le 9ème que le gouvernement américain publie depuis 2000 et le premier depuis l'arrivée de Barack Obama à la Maison Blanche. Jusqu'à présent, un seul pays africain figurait sur la liste noire, ils sont 9 cette année. Les pays qui sont inscrits sur cette liste deux années consécutives risquent des sanctions économiques et commerciales et l'opposition des Etats-Unis à la délivrance de prêts par le FMI et la Banque mondiale. Selon le Département d'Etat, la hausse du chômage qui accompagne la crise économique et financière mondiale pourrait provoquer une augmentation du trafic d'êtres humains à travers le monde. (28/06)

**Rapport du Département d'Etat sur la traite : indifférence du gouvernement.** Camille Vital relativise le rapport publié par la secrétaire d'Etat, Hillary Clinton. Il demande des preuves concrètes fournies sur l'ampleur de cette situation : « *Je me demande où se trouve cette traite. Ce rapport est trop exagéré, la traite de personnes existe dans tous les pays du monde mais la situation dans la*

<sup>10</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/49/05/448497/66050119.pdf>

*Grande Île est loin d'être accentuée* ». Pourtant, le directeur général de la protection sociale, du genre, de la famille et de l'enfance reconnaît l'existence d'un réseau de trafiquants. « *Un réseau mafieux existe à Madagascar, notamment sur l'envoi clandestin de jeunes filles allant travailler à l'extérieur mais son ampleur reste inconnue* », confie-t-il. Les actions pour lutter contre l'exploitation sexuelle des jeunes mineurs et l'envoi illégal de travailleuses à l'extérieur sont insuffisantes. « *Le trafic sexuel et la pédophilie constituent un attentat aux mœurs. Les codes pénaux malgaches soulignent l'inexistence d'un sursis et de circonstance atténuante pour les personnes soupçonnées pour ces actes* », a avancé Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, lors d'un face-à-face avec le CST. Mais le fond du problème est que ces textes, qui existent depuis 1999 et 2008, n'ont pas pu « *atténuer cet esclavage moderne* ». Le représentant de l'OIT a pointé du doigt également cette inaction de l'État, face à l'intensification de la pauvreté qui facilite la traite de personne. « *L'OIT a toujours montré le modèle pour sortir les plus vulnérables de la pauvreté. Mais elle ne peut pas faire tout le travail à la place du gouvernement* », conclut-il. *La Gazette* consacre un édito à la question de la traite des être humains et illustre son propos en faisant mention d'une plainte déposée par une association contre un membre du Congrès de la Transition qui, en compagnie de son épouse, a acheté deux enfants à une mère de famille nécessiteuse<sup>11</sup>. (30/06)

**De faux administrateurs civils dénoncés.** Le syndicat des administrateurs civils a tiré la sonnette d'alarme sur l'existence de personnes portant ce titre, sans être passées par l'École Nationale d'Administration ni avoir effectué d'études à l'étranger. Son président a dénoncé une corruption affectant l'intégration dans le corps. « *Nous avons déjà demandé au ministère de la Fonction publique d'annuler tous les décrets de nomination des administrateurs civils irréguliers. [...] Observée il y a un certain temps, l'anomalie est réapparue, et nous ne l'acceptons plus* », a déclaré son président. Le Bianco indique qu'il n'a reçu à ce jour aucune plainte. 561 administrateurs civils sont statistiquement recensés. (17/06)

## ACTUALITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

---

### Relations avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales

**L'AFD appuie le plus grand réseau de microfinance de Madagascar**, l'UNICECAM ou Union Interrégionale des CECAM. Cet appui porte sur un financement d'une valeur de plus de 2 millions d'euros. Le réseau CECAM compte 125.000 sociétaires, implantés dans 9 des 22 régions. L'établissement et la mise en œuvre de procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au sein de ce réseau sont inclus dans l'enveloppe accordée. (11/06)

**Equipement de l'armée malgache : la France et la Chine, seuls fournisseurs de la HAT.** Les forces de l'ordre viennent d'être dotées d'une première vague de 25 véhicules tous-terrains de marque française. D'autres sont annoncées. C'est la deuxième dotation en véhicule pour l'armée malgache, durant la Transition. Lors de la fête nationale 2010, l'armée avait été dotée de voitures tous-terrains de marque chinoise. Ce qui permet de dire que la France et la Chine constituent les deux fournisseurs de la HAT en matière d'équipement militaire. Il convient en outre de rappeler la dotation, en mai 2011, d'uniformes fabriqués en Chine. A ce constat s'ajoutent les 9 milliards Ar en mai 2011 annuels de dotation de la France, dans le cadre de la coopération militaire. (22/06)

**Banque mondiale : 52 millions de dollars de financements nouveaux pour le secteur de l'environnement.** Ces crédits viennent en extension du Plan environnemental III, qui devait initialement s'achever fin 2011. Il soutiendra les efforts de conservation de Madagascar National Parks (MNP) dans 30 parcs nationaux et 3 nouvelles aires protégées, couvrant 2,7 millions d'hectares. Il se compose d'un prêt IDA de 42 millions de dollars pour une durée de 40 ans avec un différé de remboursement de 10 ans, et d'une dotation de 10 millions de dollars au Fonds mondial pour l'environnement. Depuis le début de la crise, c'est le premier engagement nouveau qui est décidé au niveau du CA de la Banque mondiale. Le communiqué de presse prend soin de souligner qu'il s'agit d'une action d'urgence touchant les deux domaines d'exception (humanitaire et environnement) acceptés par rapport à la politique en vigueur vis-à-vis des gouvernements de facto. « *Il ne s'agit pas d'un signal de réengagement de la Banque mondiale à Madagascar, mais d'un signal de notre reconnaissance que les coûts environnementaux et sociaux de l'inaction sont tout*

---

<sup>11</sup> Cf blog Justmad « *articles remarquables* » juin 2011 - <http://storage.canalblog.com/80/05/448497/66111421.pdf>

*simplement trop élevés », a précisé le directeur pour le développement durable en Afrique. « La biodiversité à Madagascar est une ressource d'importance mondiale et un bien public irremplaçable. Nous ne pouvons éviter de la protéger », a ajouté le représentant de la Banque à Madagascar. Plus du quart des fonds (15 millions de dollars) sera consacré à la lutte contre la pauvreté dans les communautés rurales vivant à proximité des zones protégées, où 200.000 ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. En outre, le financement permettra d'apporter des sources de revenus durables, comme les activités d'éco-tourisme. Compte tenu du contexte politique, une évaluation détaillée des risques de gestion financière a été entreprise et des mesures pour assurer le contrôle et le suivi des fonds ont été intégrées. Le financement ne sera pas fourni directement au gouvernement mais sera acheminé via des entités indépendantes. Des garanties supplémentaires ont été exigées pour s'assurer que le gouvernement joue son rôle dans la protection des parcs nationaux et l'application du cadre juridique qui interdit l'exploitation ou l'exportation de bois coupé illégalement. La Banque s'est réservé le droit de suspendre le déboursement si le gouvernement devait revenir sur ses engagements. (22/06)*

## **Questions foncières, contrats miniers et pétroliers, ressources naturelles, environnement<sup>12</sup>**

**Réforme foncière : des performances mais aussi des lacunes et des incertitudes.** Depuis son lancement en 2005, la réforme foncière a permis la création de plus de 400 guichets qui ont délivré plus de 60.000 certificats pour une superficie sécurisée de 53.000 ha. Mais derrière ces chiffres qui témoignent de l'existence d'une forte demande de sécurisation foncière, il existe des problèmes de gestion (techniques et financiers) qui provoquent parfois la fermeture de guichets. La mise en place des guichets communaux a été étroitement liée aux projets de développement, notamment ceux qui sont soutenus par les bailleurs de fonds, qui ont financé la quasi-totalité d'entre eux. Ils sont donc largement concentrés dans les zones sélectionnées par ces projets. Certaines régions sont peu dotées ou en sont totalement dépourvues. Suite à la suspension des aides extérieures, plusieurs communes font face au défi de leur pérennisation financière. Le prix moyen d'un certificat foncier se situe autour de 17.000 Ar. Le délai moyen de délivrance tend à s'allonger, passant de 105 jours en 2007 à 387 jours en 2010. (09/06)

**L'agriculture malgache intéresse Mayotte.** L'île veut développer ses échanges économiques avec Madagascar, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire. Le président du Conseil général de Mayotte, Daniel Zaïdani, effectue sa première visite officielle sur la Grande Ile depuis son élection. Une visite qui entre dans le cadre de la coopération régionale. Mayotte est déjà partenaire de deux régions du nord de Madagascar. Les échanges sont pour l'instant limités au domaine culturel, mais le potentiel agricole de Madagascar intéresse le département français. Daniel Zaidani a fait savoir que le nouveau statut de Mayotte lui offre la possibilité d'adresser au gouvernement français des propositions en vue de la conclusion d'engagements internationaux concernant la coopération décentralisée régionale entre la France et les Etats de l'océan Indien. (19 & 20/06)

**10 millions Ar [3.500 €] pour 4,7 kilos d'or : « Justice » est faite, la loi n'est faite que pour les plus pauvres,** s'indigne *Tananews*. 5 indopakistanaïens membre d'un réseau de trafic d'or ont tenté d'exporter frauduleusement 4,5 kilos d'or. Ce premier échec ayant mené à une perquisition, le Bianco a pu mettre la main sur 1,2 autre kilo de métal jaune au domicile de l'un d'entre eux. Le tribunal a fait preuve d'une clémence inexplicable, ordonnant la remise en liberté après paiement d'une amende de 10 millions Ar. La valeur marchande de l'or saisi est de 375 millions. Le public qui a assisté à l'audience a exprimé son indignation. Le système judiciaire malgache, qui a tant de fois vendu sa crédibilité, préfère de loin s'en prendre aux petits exploitants et vendeurs illicites, aux petits coupeurs de bois de rose percevant 12.000 Ar par jour, plutôt que de châtier les commanditaires, déplore *La Gazette*. Le ministère des Mines et des hydrocarbures affirme ne pas vouloir laisser impunies ces infractions. Une plainte a été déposée, mais elle a été rejetée par le tribunal. La ministre de la Justice affirme que le département des Mines est en droit de faire appel. Le ministère soutient qu'il y a eu infraction, car les propriétaires de la marchandise ne possédaient aucune autorisation de détention et de commercialisation. (01 & 03/06)

**Exploitation du minerai de fer de Soalala. Une seconde société s'associe à la firme chinoise Wisco.** La compagnie de Conseil sur les Investissements Chinois, *Hony Capital*, a annoncé son

intention de collaborer avec l'entreprise Wuhan Iron and Steel Co (Wisco) dans le projet d'exploitation du minerai de fer de Soalala. Le montant de la participation dans ce vaste projet minier n'a pas été révélé. (01/06)

**Le projet Wisco de Soalala invité par l'ambassadeur de France à rallier le processus de l'EITI.**

Jean-Marc Châtaigner a souligné l'importance de l'adhésion des compagnies opérant dans le secteur minier et pétrolier au processus de l'EITI. Des pourparlers ont été entamés en ce sens avec la compagnie chinoise par des responsables de l'EITI Madagascar lors du Salon international des Mines et des Hydrocarbures. Il n'y a pas eu pour l'instant d'engagement officiel mais « *le fait que les responsables aient annoncé publiquement un paiement de 100 millions de dollars, et que l'État en confirme la réception, entre déjà dans ce principe* », annonce une source de l'EITI. (07/06)

**La compagnie d'exploitation pétrolière Madagascar Oil et le gouvernement ont trouvé un terrain d'entente.**

Selon le communiqué officiel de la compagnie, la plainte déposée auprès de la Cour d'arbitrage internationale au mois d'avril concernant le gisement de Tsimiroro a été retirée. La validité du contrat de partage de production (CPP) aurait été reconnue par le gouvernement, levant toute incertitude. Le programme de travail et le budget 2011-2012 ont été aussi approuvés. La compagnie possède 59 millions de dollars de liquidité pour réaliser son programme de travail. La reconnaissance du droit de Madagascar Oil d'exercer son option pour une extension de deux ans du CPP certifie la prolongation du contrat jusqu'en août 2014. La compagnie entend renforcer immédiatement les aménagements pour le projet pilote d'injection de vapeur sur son gisement de Tsimiroro. Les estimations de 965 millions de barils de pétrole seront mises à jour dans un nouveau rapport annoncé pour juillet. Le ministère des Mines et hydrocarbures a toujours démenti les rumeurs qui couraient selon lesquelles China International Fund, actionnaire de China Sonangol, aurait voulu reprendre les permis de Madagascar Oil. (25/06)

**Prospection pétrolière à Nosy Be : refus de la population.**

Un projet de prospection pétrolière offshore de « *Sterling Fluid Systems* » aux abords des côtes de Nosy Be, des îles Radama jusqu'aux îles Mitsio, est en gestation. La nouvelle a fait l'effet d'une bombe à Nosy Be, compte tenu de la biodiversité exceptionnelle de cette zone littorale. Citoyens, opérateurs et membres d'associations s'organisent pour s'opposer au projet. Une pétition a été lancée et des démarches entreprises au plus haut niveau de la Transition. A Nosy Be, Ambanja, Ambilobe et leurs environs, plus de 100.000 habitants vivent de la pêche ou du tourisme, avec la mer et ses ressources comme capital naturel. Sa très riche biodiversité marine fait la réputation de Nosy Be et de ses environs. (30/06)

**Projet Ambatovy : phase de production reportée à début 2012.**

Les premières productions de nickel et de cobalt devront attendre début 2012. Des retards de construction en sont les principales causes. « *La faible performance de certains contractants dans la phase de construction* » expliquerait cette situation, selon un communiqué de Sherrit International. La période initialement déclarée pour l'atteinte de la vitesse de croisière n'est pas remise en cause. Ce sera en 2014. (25/06)

**Rapport d'audit EITI : un écart global de plus de 3 milliards Ar.**

Ce que les entreprises minières disent avoir payé d'une part, ce que l'Etat dit avoir reçu d'autre part. Entre les deux, un écart de plus de 3 milliards, dont une partie seulement trouve des explications techniques. C'est ce qu'indique le rapport d'audit de réconciliation des flux de paiements effectués par les industries extractives et les recettes perçues par l'Etat malgache, réalisé par le cabinet Ernst et Young<sup>13</sup>. Cet écart concerne les 3 entreprises qui ont adhéré au processus (QMM, Ambatovy et Kraoma), pour la période courant de 2007 au 1<sup>er</sup> semestre 2010. L'écart représente 1,28% des paiements. Le consultant conclut son rapport par le constat que des améliorations restent à apporter dans la traçabilité des revenus. (09/06) Le rapport a néanmoins été déclaré recevable par l'EITI international. L'écart de -1,28 % est jugé minime par rapport à ceux enregistrés dans certains pays, comme la RCA, avec +9 %. « *Les résultats sont meilleurs que les attentes. Il n'est pas possible d'avoir 0 % d'écart. C'est même suspect pour la simple raison que le mode de comptabilisation de l'État et des trois sociétés auditées ont chacun leurs spécificités* », souligne un responsable de l'EITI Madagascar à travers un communiqué de presse. (20/06)

**Manifestations d'opposants à l'opération visant à endiguer l'exploitation sauvage du bois de rose.**

Comme l'avait annoncé le général Herilanto Raveloharison, ministre de l'Environnement et des

<sup>13</sup> <http://www.eiti-madagascar.org/fr/content/juin-2011-rapport-final-daudit-et-de-r%C3%A9conciliation-de-paiements>

forêts, une opération d'assainissement est menée afin d'endiguer l'exploitation sauvage des bois de rose dans la région Sava. Elle se poursuit en dépit des obstacles rencontrés. Plus d'une centaine de personnes, dont des exploitants forestiers, des opérateurs économiques locaux et des habitants, se sont rassemblées devant les locaux de la circonscription des Eaux et Forêts et du tribunal. Les manifestants réclament la libération de 7 d'entre eux jetés en prison après avoir été arrêtés par les forces mixtes dépêchées dans les réserves naturelles. L'un des incriminés est un opérateur économique venu spécialement d'Antananarivo. Les protestataires clament haut et fort que les bois de rose appartiennent aux communautés locales et non aux Malgaches. Ils exigent que les rondins saisis (plus d'un millier) leur soient restitués, que les prévenus soient relâchés et que les éléments de la « Task Force » évacuent les lieux. D'après les informations parvenues aux forces de l'ordre, certains manifestants auraient été payés. Les trafiquants sont des centaines à avoir fui en forêt en apprenant l'arrivée des forces de l'ordre. Celles-ci ont procédé dans les jours suivants à la saisie de 545 rondins, ce qui porte le nombre des billes saisies à 1.576, auquel il faut ajouter 160 billes de palissandre. Trois proches du chef de région Analanjirifo ont été placés sous mandat de dépôt. (01, 04 & 09/06)

**Opération assainissement prolongée.** « *La durée primaire de l'opération a été fixée à 28 jours. L'assainissement concerne aussi bien les personnes que les bois coupés. Mais une prolongation a été décidée pour une période déterminée, qui ne peut être révélée sous prétexte de données sensibles* », indique le ministère de l'Environnement et des Forêts. Les bois saisis sont sécurisés sur des sites protégés. La prolongation des opérations accroît les risques de corruption des éléments de la Task force. « *Dans des opérations d'une si grande importance, il est nécessaire de procéder à une rotation rapide pour pallier les tentations de différentes natures, mais l'État n'a pas cette capacité* », confie un responsable du ministère. (21/06)

**L'assainissement ne se limite plus aux réserves naturelles.** Les forces de l'ordre ont perquisitionné dans la Sava, chez des ménages soupçonnés de stocker illégalement du bois précieux, mettant la main sur 732 rondins de bois de rose et plaçant trois personnes sous mandat de dépôt. Le nombre de bois de rose saisis dans cette opération menée aux parcs Masoala, Marojejy et Mananara Nord atteint aujourd'hui 2.467 rondins. Les opérations se poursuivent et la saisie pourrait atteindre 10.000 rondins. Les forces de l'ordre continuent de rencontrer des résistances au sein des populations locales. (23/06)

**Un contrôle de routine mené par la douane mauricienne a permis de découvrir 6 conteneurs de bois de rose, embarqués à Toamasina. L'État joue la discrétion.** Le bateau devait rejoindre La Réunion le lendemain. Les autorités malgaches ont juste apporté une demi-confirmation. Cependant, une forte délégation devait partir pour Maurice afin de constater les faits. Un transitaire récidiviste dans ce genre de trafic serait en cause, avec toute une chaîne de complicités. À Maurice, on parle de l'implication de hautes autorités malgaches et on annonce que la destination finale des bois de rose était une fois encore la Chine. Cette nouvelle saisie met en doute les « *efforts du gouvernement* » pour arrêter les trafics de bois précieux qui, selon le ministre de l'Environnement, « *nuisent à la réputation de la Grande Ile* ». La discrétion de l'État malgache intrigue les observateurs, dont certains laissent entendre que les bois de rose appartiendraient à un personnage haut placé, bénéficiant de complicités à la Douane du Grand Port. Jusqu'à présent, aucun résultat d'enquête susceptible de mettre en cause de « *gros poissons* » n'a été divulgué. Il en est ainsi notamment pour l'affaire des bois de rose saisis aux Comores. (24/06)

**7 personnes sont sous mandat de dépôt suite au trafic découvert par la douane mauricienne.** Les prévenus sont des agents de la Douane et le cadre d'un transitaire. Le Bianco a été saisi. Le ministre de l'Environnement évoque l'existence d'un réseau mafieux mais nie toute implication de personnages politiques hauts placés, comme il a été mentionné dans le rapport de Global Witness et de l'Environmental investigation Agency en octobre 2010. Camille Vital proteste lui aussi de son innocence : dans l'affaire des bois de rose saisi aux Comores, dans laquelle il avait été mis en cause, il affirme que les rondins saisis s'y trouvent toujours. Et de rappeler que ce trafic ne date pas d'aujourd'hui. Il affirme que « *C'est durant ce pouvoir que la lutte a été aussi vive* ». Selon le ministre de l'Environnement, les sanctions infligées par la Justice sont trop légères. « *Si on nous transmet des noms, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et à sévir selon la loi* », réplique la ministre de la Justice, qui, selon *Midi*, dénonce implicitement l'impunité dont bénéficient les cerveaux de ce trafic. La délégation ministérielle qui doit se rendre à Maurice va se munir des documents administratifs et judiciaires nécessaires au rapatriement des produits dans la Grande Ile. Outre les 6 conteneurs saisis à Maurice, le stock de bois de rose recensé est aujourd'hui de 5.373 rondins. Les douaniers se sont mis en grève dans la capitale pour protester contre l'incarcération de deux des leurs impliqués dans l'affaire. Ils dénoncent l'impunité dont bénéficient les commanditaires et autres responsables qui ont permis d'échapper aux contrôles, ainsi que les destinataires de la marchandise. (28 au 30/06)

**Pêche illicite de bateaux étrangers : contrôle des zones marines renforcé.** En plus des trois bateaux qui assurent le contrôle sur l'ensemble du littoral, le Centre de Surveillance de Pêche (CSP) dispose désormais d'un satellite de surveillance. Financé à hauteur de 10.000 euros par l'UE dans le cadre du programme « *Préserver l'avenir de l'Afrique, son environnement et ses ressources naturelles* », ce matériel permet la réception de différentes données qui permettront aux techniciens de déceler les zones à forte concentration de poissons et donc d'orienter les contrôles. Ce même outil est utilisé par les gros bateaux de pêche. Il devrait donc améliorer l'efficacité des contrôles. Ces équipements permettront aussi de donner des statistiques exactes sur les ressources qui sortent illicitement du pays et d'assurer une protection contre les intoxications alimentaires dues à la consommation marine. Un bateau de pêche sri-lankais a encore été récemment arraisonné dans les eaux territoriales. (18/06)

**Les eaux de Madagascar pillées par la pêche industrielle internationale et fragilisées par la pression démographique.** 4,2 millions de tonnes de poissons auraient été pêchés de 1950 à 2008 dans les eaux de Madagascar soit le double des chiffres officiels, selon un rapport publié par Blue Ventures et l'Université de Colombie britannique. Les responsables de ce pillage : les sociétés de pêche industrielle européennes et asiatiques. Les scientifiques avaient pour objectif de fournir une base fiable de données pour une meilleure gestion des ressources halieutiques de la Grande Ile et offrir des revenus durables aux populations. Les produits de la pêche et l'aquaculture (crevettes) ont rapporté 28 millions de dollars en recettes d'exportation à Madagascar en 2008. La pression démographique que connaît Madagascar est également source de surpêche. (19/06)

**Trafic thaïlandais. Mise en vente de 591 spécimens de reptiles et amphibiens de Madagascar.** L'organisme Traffic, chargé du contrôle du commerce des espèces sauvages dans le monde, a mené une enquête auprès de 32 fournisseurs d'animaux à Bangkok et dans les 8 provinces thaïlandaises durant 15 jours. Les enquêteurs ont découvert 591 spécimens de reptiles et d'amphibiens de Madagascar qui sont mis en vente sur les marchés locaux. « *Nous savons qu'il existe un commerce important et illégal d'espèces protégées de Madagascar, destinées principalement à l'Asie. Ce trafic est exacerbé par la situation politique actuelle dans le pays, conduisant aux plus faibles applications des lois existantes pour le sauvetage des aires protégées* », selon le représentant de WWF à Madagascar. (21/06)

**Le trafic de tortues protégées reste impuni.** 29 affaires liées au trafic illicite de tortues protégées sont déposées auprès du Tribunal de Mahajanga. Cette déclaration d'un responsable d'une entité œuvrant dans la protection de l'environnement démontre l'envergure de ce phénomène. Les exportations illicites concernent toutes les variétés de tortues. L'absence de sanctions envers les responsables serait le principal motif de cette prolifération. « *Les auteurs sont soit relaxés, soit évadés* », s'insurge ce militant. L'e-commerce se développe. La Thaïlande serait la plaque tournante de ce trafic. (29/06)

**L'artisanat malgache se heurte à des problèmes d'approvisionnement en matières premières, notamment du fait de la concurrence des exportations de produits bruts.** C'est le cas en particulier pour le bois, les fibres végétales, les peaux, les produits miniers et l'aluminium. Des intérêts divergents s'opposent. Diverses institutions sont concernées, d'où la nécessité d'une coordination de haut niveau afin de concilier tous ces intérêts. La profession revendique l'interdiction d'exportation de matières premières brutes ou semi finies, sans valeur ajoutée, une pratique qui ruine le patrimoine national et qui est préjudiciable aux activités créatrices d'emploi. (23/06)

## Divers

**Air Madagascar peut à nouveau recourir au service du « BSP » pour vendre ses billets depuis le territoire français.** Cette décision de l'IATA est accueillie avec soulagement par la compagnie car 35% des recettes d'Air Madagascar proviennent de France. La compagnie reste frappée par l'interdiction de vol de ses appareils sur le territoire européen. Un plan de redressement a été élaboré. Actuellement et pour 6 mois, la compagnie se doit s'assurer sa survie et trouver les ressources nécessaires pour renouveler sa flotte. (11/06)

**La vanille naturelle n'assure plus que 5 % de la consommation mondiale.** De gros volumes d'inventus sont enregistrés chaque année et la vanille malgache est la première frappée par la mévente. Les cours mondiaux se sont effondrés, mettant en péril l'économie de la côte Nord-est de la Grande Ile. Cette situation affecte d'une manière non négligeable les recettes d'exportation de la

Grande Ile. « *La tendance baissière du prix de la vanille affecte nos recettes d'exportation. Elle est tombée à 40 millions de DTS en 2010 contre 89 millions en 2004. Elle ne représente plus que 6 % des exportations en 2010 contre 14 % en 2004* », indique le ministre du Commerce. Le nombre de pays producteurs qui concurrencent Madagascar ne cesse d'augmenter, il y a par exemple l'Indonésie, l'Ouganda, la Papouasie Nouvelle Guinée, l'Inde et les Comores. La vanille produite par l'Ouganda a une teneur plus élevée en vanilline. Les autorités locales de Sambava estiment que pour que Madagascar puisse maintenir son titre de numéro un mondial, les producteurs doivent bénéficier d'un soutien spécial. Madagascar recense actuellement 30.000 ha de plantations de vanille, dont 80% dans la région Sava. Le secteur est constitué d'environ 80.000 planteurs, 6.000 collecteurs-préparateurs et 33 exportateurs. La production annuelle du pays est quant elle estimée à 2.000 T de vanille verte en gousse, soit 1.400 à 2.000 T de vanille préparées en vrac. (14/06)

**Filière café : la production a régressé de 66% en 45 ans.** Entre 1970 et 1985, Madagascar figurait au 19ème rang mondial des pays producteurs avec une production annuelle d'environ 70.000 tonnes. En 2007, elle n'était plus que de 7.000 tonnes. Les exportations se sont effondrées dans de plus grandes proportions encore. Plusieurs facteurs expliquent cette régression : atomisation des plantations, mauvaise qualité due aux défauts de conditionnement car les standards d'exportation sont très stricts et comportements souvent opportunistes des opérateurs. La demande mondiale est croissante et les cours orientés à la hausse. L'objectif est donc de redynamiser la filière pour lui redonner sa place d'antan sur le marché mondial. Cela passera par l'identification de la stratégie nationale pour améliorer la qualité du café et augmenter les offres exportables afin d'assurer une commercialisation efficiente. (18/06)

« **Le Sida, une épidémie déclarée peu élevée, devient une épidémie concentrée aujourd'hui** », annonce le Comité national de lutte contre le Sida (SE/CNLS). Le taux de prévalence chez les hommes homosexuels est actuellement de 14,7%, selon une étude menée dans 5 villes. Il s'agit donc désormais d'une épidémie concentrée, selon les normes définies par l'Onu/Sida. 20% de ces hommes ont une compagne. La crise politique rend également les femmes plus vulnérables à des relations sexuelles à risque. La coordinatrice résidente du Système des Nations unies, s'inquiète du nombre de personnes séropositives à Madagascar. « *J'ai un sérieux doute sur le taux de prévalence du Sida dans la Grande Ile qui est moins d'un pour cent, face à l'ampleur de la prostitution* ». (09/06)

**L'insuffisance des effectifs du personnel médical entraîne la fermeture de nombreux centres de santé de base** (CSB 1 et CSB 2) mais la statistique exacte demeure confuse et contestée. Le ministre de la Santé publique, Pascal Jacques Rajaonarison, a annoncé le chiffre de 214 lors de son intervention devant le CST. La lettre d'information du Système des Nations Unies confirme ce chiffre. Le secrétaire général du ministère le minore : à ce jour il ne resterait plus que 120 CSB fermés. Le déficit affecte principalement le sud de l'île, déjà touché par la sécheresse et la malnutrition. Près de 12% de la population de ces régions serait concerné par ces fermetures. L'Etat et ses partenaires internationaux vont tenter de procéder à des recrutements mais l'affectation des recrues dans des zones reculées et peu sécurisées ne sera pas aisée. Il est envisagé de leur accorder des primes. (10/06)

**Sanofi Aventis Madagascar : 4% à 50% de baisse de prix sur 30 spécialités.** Sont concernés des médicaments pour traiter le diabète, le cancer, l'asthme ou encore diverses infections, ainsi que des vaccins. Ce coup de pouce aux patients entre dans le cadre de la politique de prix différenciés de la firme, mise en œuvre depuis quelques années dans divers pays, notamment en Afrique. (11/06)

**Riz de Tiko réquisitionné : la BOA toujours en attente de règlement.** Le montant du riz réquisitionné au port de Toamasina par la cellule opérationnelle, structure mise en place par la HAT en 2009, s'élève à 33 milliards Ar. Ces 35.000 tonnes de riz étaient importés par le groupe Tiko, sur financement de la BOA Madagascar. Cette somme n'a pas encore été réglée par l'Etat malgré les démarches entreprises. L'administration se refuse à tout commentaire. (17/06)

**La FAO inquiète des concentrations de criquets dans le sud-ouest.** Ces concentrations pourraient se transformer en fléau et compromettre sérieusement les moyens de subsistance de 13 millions de personnes. Selon de récents relevés, 300.000 hectares infestés doivent être traités entre novembre 2011 et mai 2012 pour un coût évalué à 7,6 millions de dollars. Des actions ont été entreprises au mois d'août 2010 par la FAO et les Nations unies, avec le concours de l'USAID pour faire face à une première recrudescence observée en mars 2010 mais la situation s'est aggravée au



cours de ce 1<sup>er</sup> semestre 2011. 7,6 millions de dollars de fonds sont requis d'urgence pour lancer la nouvelle campagne qui doit débiter en novembre. Outre les pesticides conventionnels, un biopesticide tiré d'un champignon mortel pour les criquets et les sauterelles a été utilisé pour la première fois sur une grande échelle. Parallèlement à la campagne d'urgence, la FAO s'apprête à lancer un projet de deux ans financé par l'AFD pour aider Madagascar à mettre en place un dispositif d'intervention à long terme. (21/06)

**Le groupement des opérateurs malgaches dresse un état alarmant de l'activité de tous les secteurs économiques. Le pire est à craindre.** « *L'économie se trouve dans un état désastreux. Tous les secteurs nagent en pleine crise* », se désole son président. Les secteurs du tourisme et du BTP sont particulièrement affectés. « *600 millions d'euros ont été prévus pour le secteur BTP dans le financement du FED. Madagascar a perdu 300 millions* », précise-t-il. En l'absence de financement des bailleurs de fonds, Madagascar fonctionne uniquement avec les recettes fiscales. Air Madagascar risque de sombrer, entraînant dans sa chute les activités touristiques, déjà fort malmenées depuis 2 ans. (24/06)

**Privatisation partielle de la société sucrière Sirama de Nosy Be et Brickaville.** Le ministre de l'Economie et de l'industrie, Pierrot Rajaonarivelo, a annoncé que ces deux filiales feront l'objet d'un appel d'offres international. Le ministre a opté pour la vente d'actions afin d'avoir un partenariat gagnant-gagnant. La Sirama, une des dernières sociétés appartenant à l'Etat, est en grande difficulté. Selon le ministre, « *les deux sites de la Sirama ne sont plus actifs depuis des lustres. Ces deux sites ont généré environ 32 milliards Ar de pertes pour l'Etat* ». Il a donc été décidé que l'Etat vendra 68% de ses parts à des entités privées. 212 ha de la Sirama de Nosy Be seront affectés à des activités touristiques. Les sites encore opérationnels de la Sirama, à Ambilobe et Namakia, sont en location gérance avec une entreprise chinoise et génèrent pour l'Etat un revenu net de 5% de leur chiffres d'affaire, soit 3,5 millions de dollars par an, pour une production de 26.000 tonnes seulement. La Sirama, regroupant les quatre complexes d'Ambilobe, de Namakia, de Nosy Be et de Brickaville, avait de la passé une capacité de production annuelle de 119.000 tonnes de sucre, en partie destinée à l'exportation. (29/06)

**Edgar Razafindravahy, un homme d'affaires influent.** *Midi* dresse le portrait de celui qui a été très longtemps l'ennemi économique de Marc Ravalomanana. Son entrée dans le paysage commercial a constitué une menace pour le monopole de « *l'empire Ravalomanana* » sur le marché des denrées alimentaires, ce qui lui a valu d'être confronté à d'énormes difficultés dans la conduite de ses affaires. Certains avancent qu'il a soutenu Rajoelina dans sa prise de pouvoir. Hypothèse très probable, selon *Midi*, car Andry Rajoelina l'a nommé président de la Délégation Spéciale de la capitale, sa première fonction politique. Tout comme Marc Ravalomanana, Edgar Razafindravahy est à la tête d'un empire économique. Le groupe Prey gère plusieurs sociétés dans l'agro-alimentaire, les services et les médias : Mouf'rey, Ecoprim, Sitram, Kobama, « *L'Express de Madagascar* » (en partenariat avec *La Sentinelle de Maurice*), le groupe RTA et *Radio Antsiva*. Le groupe RTA contrôle une chaîne de télévision et deux stations de radio à Antananarivo et une station de radio et une chaîne de télévision à Mahajanga et à Toamasina. Le groupe est également derrière la création de *L'Hebdo de Madagascar*, fruit d'un partenariat avec *La Sentinelle de Maurice*, et *Ao raha*, quotidien d'actualité malgache. Edgar Razafindravahy gère son groupe depuis Maurice. A la tête de RTA, on retrouve un Mauricien qui a été directeur général de la Mauritius Film Development Corporation (MFDC). (30/06)

---

**Sources :** L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Les Nouvelles (Madagascar), La Vérité (Madagascar), Le Courrier de Madagascar, La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Le Monde.fr, Mediapart, Jeune Afrique, RFI, Zinfos974.

Taux de change : au 30/06/2011, 1 euro = 2787 Ariary (cours pondéré)